



SÉANCE PLÉNIÈRE DU 18 FÉVRIER 2022



LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Nom – Prénom	DATE DE NAISSANCE	Canton représenté	Date depuis laquelle ils représentent Leur Canton
ARFEUILLERE Christophe	02/08/1968	Ussel	27/03/2011
AUDEGUIL Agnès	15/01/1960	Egletons	22/03/2015
BARTOUT Audrey	11/04/1986	Brive-la-Gaillarde 4	27/06/2021
BOISSIERAS Pascale	23/10/1963	Yssandonnais	29/03/2015
BOUCHETEIL Emilie	26/01/1987	Naves	29/03/2015
BOUNIE Julien	12/04/1978	Brive-la-Gaillarde 2	27/06/2021
BOUZON Christian	19/07/1959	Yssandonnais	06/10/2016
BUISSON Patricia	24/06/1968	Allassac	27/06/2021
CHAMBON Sophie	05/11/1988	Saint-Pantaléon-de-Larche	27/06/2021
CHIRAC Claude	06/12/1962	Brive-la-Gaillarde 2	27/06/2021
COMBES Bernard	13/02/1960	Tulle	27/03/2011
COMBY Francis	09/10/1961	Uzerche	29/03/2015
CORNELISSEN Jacqueline	10/04/1957	Plateau de Millevaches	27/06/2021
COSTE Pascal	13/09/1966	Midi Corrézien	09/03/2008
DARTHOU Laurent	17/02/1972	Malemort	27/06/2021
DELPECH Jean-Jacques	27/06/1949	Saint-Pantaléon-de-Larche	10/06/2001
DUBOST Ghislaine	12/09/1952	Midi Corrézien	29/03/2015
DUCHAMP Sébastien	27/12/1969	Argentat-sur-Dordogne	27/06/2021
LABBAT Jean-François	18/03/1971	Naves	13/10/2020
LAUGA Jean-Jacques	17/10/1949	Seilhac Monédières	29/03/2015
LESCURE Philippe	08/12/1954	Brive-la-Gaillarde 1	27/06/2021

Nom – Prénom	DATE DE NAISSANCE	Canton représenté	Date depuis laquelle ils représentent leur canton
MARSALEIX Didier	20/07/1962	Allassac	27/06/2021
MAURIN Sandrine	03/04/1970	Brive 3	29/03/2015
MEUNIER Frédérique	08/12/1960	Malemort	27/06/2021
MONTEIL Anthony	06/10/1988	Sainte-Fortunade	27/06/2021
PADILLA-RATELADE Marilou	28/09/1960	Ussel	22/03/2015
PETIT Christophe	24/06/1966	Plateau de Millevaches	28/03/2004
PEYRET Franck	18/05/1965	Brive 4	29/03/2015
ROBINET Rosine	16/10/1980	Uzerche	27/06/2021
ROME Hélène	19/08/1959	Seilhac Monédières	30/09/2014
SOLER Gérard	30/09/1962	Brive 3	29/03/2015
TAGUET Jean-Marie	18/10/1957	Egletons	22/03/2015
TAURISSON Valérie	16/04/1968	Brive-la-Gaillarde 1	27/06/2021
TAYSSE Annick	27/06/1957	Tulle	29/03/2015
TROYA Sonia	02/02/1983	Argentat-sur-Dordogne	27/06/2021
VALLEE Stéphanie	15/12/1972	Sainte-Fortunade	29/03/2015
VIDAL Marie-Laure	11/06/1965	Haute-Dordogne	27/06/2021
ZIOLO Eric	07/04/1967	Haute-Dordogne	27/06/2021

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Président:

Pascal COSTE

VICE-PRÉSIDENTS:

Christophe ARFEUILLERE, Sandrine MAURIN, Christophe PETIT, Hélène ROME, Francis COMBY, Valérie TAURISSON, Jean-Marie TAGUET, Patricia BUISSON, Franck PEYRET

MEMBRES:

Agnès AUDEGUIL, Audrey BARTOUT, Julien BOUNIE, Sophie CHAMBON,
Laurent DARTHOU, Claude CHIRAC, Jean-Jacques DELPECH, Jacqueline CORNELISSEN,
Jean-Jacques LAUGA, Ghislaine DUBOST, Philippe LESCURE, Didier MARSALEIX,
Frédérique MEUNIER, Marilou PADILLA-RATELADE, Rosine ROBINET,
Gérard SOLER, Eric ZIOLO, Marie-Laure VIDAL,
Christian BOUZON, Pascale BOISSIERAS, Bernard COMBES, Émilie BOUCHETEIL,
Sébastien DUCHAMP, Annick TAYSSE,
Jean-François LABBAT, Sonia TROYA, Anthony MONTEIL, Stéphanie VALLÉE

COMMISSIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

FINANCES, AFFAIRES GÉNÉRALES & TRANSITION ECOLOGIQUE

Président: Sophie CHAMBON

Membres:

Patricia BUISSON, Francis COMBY, Jean-Jacques DELPECH, Ghislaine DUBOST, Didier MARSALEIX, Frédérique MEUNIER, Marilou PADILLA-RATELADE, Marie-Laure VIDAL, Eric ZIOLO, Pascale BOISSIERAS, Christian BOUZON, Bernard COMBES, Jean-François LABBAT

COHÉSION SOCIALE

Président: Marilou PADILLA-RATELADE

Membres:

Agnès AUDEGUIL, Audrey BARTOUT, Claude CHIRAC, Jean-Jacques LAUGA, Philippe LESCURE, Sandrine MAURIN, Gérard SOLER, Valérie TAURISSON, Marie-Laure VIDAL, Emilie BOUCHETEIL, Anthony MONTEIL, Annick TAYSSE, Sonia TROYA

COHÉSION TERRITORIALE

Président: Éric ZIOLO

Membres:

Christophe ARFEUILLERE, Agnès AUDEGUIL, Julien BOUNIE, Jacqueline CORNELISSEN, Christophe PETIT, Franck PEYRET, Rosine ROBINET, Hélène ROME, Jean-Marie TAGUET, Christian BOUZON, Sébastien DUCHAMP, Jean-François LABBAT, Stéphanie VALLÉE

PARTICIPATION CITOYENNE

Président: Christian BOUZON

Membres:

Julien BOUNIE, Patricia BUISSON, Sophie CHAMBON, Claude CHIRAC, Francis COMBY, Jacqueline CORNELISSEN, Marilou PADILLA-RATELADE, Franck PEYRET, Eric ZIOLO, Jean-François LABBAT, Annick TAYSSE, Sonia TROYA, Stéphanie VALLÉE

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Christiane AYACHE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DES SERVICES Éric LARUE

DIRECTEUR DU CABINET DU PRÉSIDENT

Vincent SEROZ

CHEFFE DE CABINET

Amandine BARRAT



EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

· ·

L'an deux mille vingt-deux et le dix huit février, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents:

Monsieur Pascal COSTF, Monsieur Christophe ARFFUIIIFRF, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Julien BOUNIE, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO

Pouvoirs:

Monsieur Anthony MONTEIL à Madame Stéphanie VALLÉE

Madame Annick TAYSSE à Monsieur Bernard COMBES

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.



PAGES

Ouverture de la séance par Monsieur Pascal COSTE, Président et introductions

9 à 15

34 et 35

EXAMEN DES RAPPORTS ET INTERVENTIONS

401

Participation Citoyenne

	MISSION DES FINANCES, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET				
DE LA	TRANSITION ÉCOLOGIQUE				
101	Orientations Budgétaires du Département pour 2022 – DOB	16 à 19			
102	Rapport Développement Durable de la collectivité / Bilan de l'année 2021	20 à 23			
103	Actualisation du tableau des emplois budgétaires au 31 décembre 2021	24 et 25			
COM	MISSION DE LA COHÉSION SOCIALE				
201	Attractivité des métiers dans le secteur social et médico-social	26 à 30			
COMMISSION DE LA COHÉSION TERRITORIALE					
301	Attractivité du territoire et Agriculture – Lutte contre les déserts vétérinaires : Plan « Corrèze Santé Animale »	31 à 33			
COMMISSION DE LA PARTICIPATION CITOYENNE					

M. LE PRESIDENT — Bonjour à toutes et à tous. Je vous propose de désigner Christophe ARFEUILLERE comme Vice-Président de séance et Sandrine MAURIN comme secrétaire, à laquelle je laisse le soin de faire l'appel.

(Il est procédé à l'appel nominal des Conseillers Départementaux)

* *

Mes chers Collègues, nous sommes réunis pour ce traditionnel Conseil Départemental de février qui abordera surtout les Orientations Budgétaires de l'année 2022, ainsi qu'un certain nombre d'autres sujets importants, notamment le développement durable, l'attractivité des métiers du secteur social et médico-social, qui reste une constante pour notre collectivité, et la lutte contre les déserts vétérinaires qui fait partie des promesses faites aux Corréziens lors des dernières échéances électorales.

En guise de prélude aux Orientations Budgétaires 2022, je vous fais part du rétablissement progressif des finances du Département, attestant de notre capacité à réduire les dépenses de fonctionnement et à en sauvegarder la maîtrise, grâce à un travail méthodique réalisé par l'ensemble des services, sans déprécier la qualité du service public. Je les remercie d'avoir compris que ce dernier pouvait être synonyme d'efficience (sans aller jusqu'à la rentabilité, bien sûr). Le consentement à l'impôt passe aussi par la capacité à comprendre que l'argent dévolu à la collectivité doit être utilisé de la meilleure façon possible.

Par ailleurs, nous pouvons constater une augmentation des recettes, essentiellement liée aux droits de mutation. En effet, du fait de la crise sanitaire, de plus en plus de citoyens décident de revenir s'installer à la campagne et multiplient de ce fait les transactions immobilières. Nous ne pouvons assurer que cette situation sera durable, d'autant que le nombre de biens immobiliers disponibles ira forcément en diminuant, ce qui constituera un facteur limitant. Dans ce contexte de gains exceptionnels, nous souhaitons effectuer une provision contracyclique, afin d'éviter de bâtir des budgets à partir de recettes éphémères. En effet, nous allons prendre un certain nombre de dispositions, notamment concernant l'attractivité des métiers du secteur social et médico-social, qui ne seront nullement ponctuelles, mais reviendront chaque année. Nous ne devons pas prendre de décisions coûteuses et récurrentes en nous basant sur des recettes aléatoires. Toute gestion prudente implique d'écrêter les recettes exceptionnelles afin de garantir un socle de services durables aux Corréziens.

Le rapport de la Cour des Comptes émis hier doit éveiller notre prudence. Bien que tout semble aller pour le mieux en termes de chômage ou de balance commerciale, nous sommes simplement revenus à la situation de 2019, et encore, avec un taux d'emploi inférieur. Les autres pays de l'Union Européenne font bien mieux que nous (sauf l'Espagne). Dans un tel contexte, le rapport de la Cour des comptes préconise vivement le redressement des comptes publics de la Nation. Je ne remets pas en cause la nécessité du « quoi qu'il en coûte », mais son application exempte de discernement. Plus de 2,5 milliards d'€ ont été dépensés en tests au mois de janvier alors que le pays se trouvait en pic épidémiologique. Il est vrai que nous avons été les premiers en France à prôner la politique du « protéger, tester, isoler », qui était une évidence lors des premières vagues. Mais lorsque la contamination touche 3 500 Corréziens par jour, à quoi bon continuer à tester et dépenser autant d'argent? Quoi qu'on en pense, nos finances dépendent étroitement des décisions de l'État. Par conséquent, il nous faut rester prudents quant à l'avenir. La provision contracyclique est indispensable pour être en mesure de faire face à toute dégradation de la situation.

Les Orientations Budgétaires sont marquées par une autre constante : le financement de la campagne électorale avec le chéquier des collectivités. La grande conférence sociale qui se tient aujourd'hui annonce des revalorisations de salaire, dans des secteurs pour lesquels la loi de finances ne prévoit aucune compensation, qui seront financées par l'argent des collectivités. Lors du Conseil National de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), il a été annoncé que pas un centime ne sera compensé par l'Etat dans le cadre des revalorisations salariales du secteur de la santé. L'ensemble des dispositions législatives qui ont été prises durant la dernière année de mandat

d'Emmanuel MACRON aura une incidence de 12 M€ nets sur le Département de la Corrèze. Emmanuel MACRON fait donc campagne électorale avec le chéquier des collectivités, il s'agit d'une réalité démontrable et évidente. On a beaucoup reproché à François HOLLANDE d'avoir ponctionné les dotations globales de fonctionnement des collectivités, à hauteur de 13 M€ chaque année, mais il avait au moins eu le mérite de l'annoncer clairement. Il avait justifié son choix de mise à contribution de la puissance publique par l'effort national devant être fourni pour redresser les comptes de la Nation. Dans le cas d'Emmanuel MACRON, les collectivités sont caressées dans le sens du poil tout en étant poignardées dans le dos. Cette méthode est insupportable et doit cesser rapidement.

Mais il y a pire, car la politique d'aménagement du territoire est décidée à Paris. Les 12 M€ de dépenses supplémentaires imposées au Département de la Corrèze (comme à tous les autres départements) découlent du système de centralisation parisien. Notre modèle de protection sociale corrézien est mis à mal par les décisions d'uniformisation prises par le Gouvernement. Les 3,3 M€ impactant le secteur de la petite enfance résultent essentiellement de la recentralisation de l'assistance publique (devenue ASE –Aide Sociale à l'Enfance—), jusqu'ici gérée par les départements parce que l'Etat était défaillant. Aujourd'hui, ce dernier estime notre gestion insatisfaisante et nous impose sa marche à suivre. Ceux qui ont trouvé des solutions innovantes, en travaillant par exemple en concertation avec les assistants familiaux et la justice, devront réintégrer un moule commun : le centralisme parisien. Les collectivités doivent donc accepter la volonté étatique de recentralisation tout en endossant les surcoûts engendrés. Lors du Congrès des Maires, notre Préfète a très justement déclaré que les Maires étaient les « commis de l'Etat ». Le modèle proposé aujourd'hui est celui de la recentralisation et de l'uniformisation. Les Maires, les départements et les régions sont considérés comme les sous-traitants de l'Etat.

Se pose alors la question de l'indépendance financière des collectivités. Emmanuel MACRON nous prive de notre autonomie financière, tout en encadrant étroitement l'ensemble de nos missions. Il ne nous accorde aucune confiance et nous impose la marche à suivre, jusque dans le volet routier, alors qu'il a été incapable d'investir dans ses propres routes. Pour la première fois, notre collectivité va voter un budget sans avoir à discuter des taux. Cela signifie qu'Emmanuel MACRON nous subtilise le consentement à l'impôt. Comment, dès lors, s'adresser à notre population, avec un consentement qui nous échappe ? Dans les communes, la situation est encore pire, puisque la suppression de la taxe d'habitation a déjà écorné le lien entre impôt et action publique. Ce centralisme est insupportable. Nous n'avons plus aucun pouvoir de taux et cela est valable aussi pour les régions. Les Présidents de régions font le même constat que les Présidents de départements : la recentralisation n'a jamais été aussi forte.

Ce contexte général a une incidence très concrète, intensifiée par l'avalanche de décisions prises dans le cadre de l'élection présidentielle. En 6 mois, l'Etat est parvenu à élaborer 5 réformes impactant de 12 M€ le budget du Département. Cependant, nous conservons notre sérénité, car nous nous savons capables de résilience et conservons un lien fort avec le terrain.

Au-delà des Orientations Budgétaires et du contexte décrit, il est important que nous continuions à avancer. Nous avons dû compléter les carences de la loi et les défaillances d'Emmanuel MACRON, notamment concernant les oubliés du Ségur de la santé. La même méthode est utilisée depuis le début du mandat : plus la fracturation sociale est intense, plus le Président est satisfait. La Corrèze a choisi de prendre le contrepied de cette politique en se penchant sur l'attractivité des métiers, notamment concernant le maintien à domicile qui constituait une urgence et une priorité. L'objectif était de conjuguer revalorisation des salaires et harmonisation. La mise en place de cette dernière doit s'achever aujourd'hui, en s'attelant au tarif de prise en charge fixé à 22 € de l'heure pour les services d'aide à domicile. C'est la capacité de travail de ces derniers et la confiance qu'il suscite, qui nous a poussés à préserver notre modèle social et à refuser que la réforme étatique impacte les particuliers. Nous voulons replacer l'usager au cœur de la problématique et préserver les bénéficiaires du minimum vieillesse d'une augmentation de coût, tout en permettant une revalorisation des salaires pour l'ensemble des personnels, qu'ils soient soignants ou accompagnants.

Nous proposons d'élargir l'attractivité des métiers du secteur social et médico-social aux domaines de l'enfance et des personnes âgées. Concernant l'enfance, nous attendions la promulgation des derniers textes afin de prendre en compte l'ensemble des évolutions. Nous ne souhaitons pas réagir au coup par coup aux saillies du Gouvernement, mais sauvegarder la lecture des politiques que nous voulons conduire. C'est pourquoi nous reposerons la question de la revalorisation des métiers lors de la révision du Schéma Départemental de l'Enfance. Elle sera actée aujourd'hui

d'un point de vue budgétaire, pour ne pas créer de distorsion avec d'autres services œuvrant dans le secteur de la perte d'autonomie. L'application concrète sera rétroactive au 1er janvier, mais sera définie en accord avec les organisations syndicales et les directeurs d'établissements. Le degré de revalorisation pourra ainsi être défini avec précision. L'Etat a fixé un seuil de 183 €. Nous ouvrirons donc l'enveloppe correspondante pour l'ensemble des personnels, mais étudierons spécifiquement chaque métier pour attribuer des revalorisations adaptées. Si le métier de veilleur de nuit a besoin d'être revalorisé pour augmenter son attractivité, tandis que d'autres professions se révèlent déjà bien rémunérées, nous ferons preuve de souplesse, car c'est ainsi que fonctionne le modèle corrézien. La discussion doit se faire entre nous. Si les parties prenantes veulent opter pour la moyenne, alors nous l'appliquerons. Nul besoin de l'Etat pour effectuer une règle de 3.

Nous aborderons également la question du développement durable et de l'attractivité en termes de santé animale. Le plan « Corrèze Santé Animale », conçu de longue date, attendait les dispositions législatives nécessaires à sa mise en œuvre. Il constituera une première, tout comme la création d'une Assemblée citoyenne et ses prémices de fonctionnement quant à l'intégration des citoyens dans nos prises de décisions.

Je passe la parole à Bernard COMBES.

M. COMBES — Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, bonjour. Comment allez-vous ? On ne demande plus aux gens comment ils vont, alors qu'il faut commencer par là. J'ai apprécié cette entrée en matière tonique et politique, cela n'est pas pour me déplaire. Vous devriez la rédiger et l'adresser à Monsieur MACRON. Je ne peux lui écrire de telles choses, il ne me répondrait pas. Nous devons réfléchir à ce qui a été dit, car une partie du fond est juste. Il ne s'agit pas de nous y opposer parce que nous y avons momentanément un intérêt. La réalité politique décrite est juste. Beaucoup des événements qui se sont déroulés durant la crise sanitaire devraient nous interroger et nous inquiéter pour la suite. Le plein emploi a été atteint, mais avec le « zéro charge » annoncé par Monsieur ZEMMOUR, nous voyons mal ce que nous pourrons faire de ce plein emploi.

En revanche, j'ai bien perçu votre volonté de faire campagne pour Madame PECRESSE, ce que vous effectuez avec talent. La presse nous fait part de vos déplacements. Je ne sais pas si vous étiez au Zénith dimanche. En ce qui me concerne, j'ai fini par partir. Les sondages font des annonces, mais nous ne pouvons affirmer quel sera le choix final des électeurs. Votre introduction politique m'a plu pour toutes ces raisons, et ce que j'ai entendu au Zénith répond à un certain nombre de vos remarques.

Nous devrions créer 3 nouveaux « Corrèze Boost », car il arrive que cela fonctionne. Je propose d'abord le « Corrèze Boost PECRESSE », avec coach vocal, car Madame PECRESSE pourrait prendre des leçons directement auprès de vous pour rendre sa campagne plus tonique. Ne vous inquiétez pas, je sais que cela peut être utile pour les autres candidats aussi. J'essaie toujours d'être juste dans mes approches et, si je ne le suis pas, vous saurez me le signifier. Le « Corrèze Boost PECRESSE » peut aider, mais il y a du travail. En second lieu, j'aimerais que vous lanciez le « Corrèze Boost parrainages » qui pourrait aider quelques candidats à la peine. Cela dit, je ne sais pas si cela suffira : pour que le booster fonctionne, il faut des propos à défendre. La Corrèze compte un peu plus de 280 Maires, des Conseillers Départementaux et Régionaux... Cela permettrait de fournir à certains candidats les parrainages qui leur manquent. Enfin, je propose de créer « Corrèze Boost sondages », mais cela sera plus compliqué.

Vous avez fait preuve d'une grande fidélité envers Jacques CHIRAC avec succès et amitié, cher Pascal, mais il semble plus difficile aujourd'hui de trouver un poulain à défendre. Lorsque je suis arrivé en politique, François HOLLANDE était crédité de 3 % et l'on me demandait ce que je comptais faire à ses côtés. Je répondais : « De la politique ». Cela s'est révélé finalement inspiré, puisque Monsieur HOLLANDE est parvenu à ses fins. J'ai apprécié le réveil de votre jambe gauche, lorsque vous avez admis que Monsieur HOLLANDE, s'il a certes quelque peu spolié les collectivités, l'a fait au nom du redressement des comptes de la nation, ce qui n'était pas stupide. Vous avez été favorable à Monsieur LEMAIRE, à Monsieur BERTRAND, mais le cap de la primaire n'a pu être passé et, lorsque la primaire est « populaire », le résultat est pire que tout. « Suffisant, insuffisant, passable, très bien... ». J'ai eu la sensation d'un retour en CM², qui n'aura finalement pas suffi.

Je voudrais donc vous suggérer quelqu'un qui pourrait peut-être organiser, demain, les législatives de LR (Les Républicains) : Monsieur WAUQUIEZ. Il faut se tourner vers ceux qui, demain, bénéficieront encore d'un petit plus. Des citoyens appartenant à la mouvance LREM (La République En Marche) sont venus me parler des législatives en Corrèze et m'informer qu'ils ont réalisé des simulations. Selon eux, la Haute-Corrèze pencherait plutôt pour la gauche tandis que, dans le sud du Département, ils attirent l'attention sur un « jeune qui en veut » et se montrent confiants. Je leur réponds qu'ils placent la charrue avant les bœufs. Ce ne sera pas aussi simple. Il est excessivement facile de devenir Président de la République ou Président de Département (beaucoup y sont arrivés). En revanche, même si c'est assez commun, il faut se battre davantage pour devenir Conseiller Départemental : ce n'est pas donné à tout le monde. Et il est très difficile de devenir Député. Tous ceux qui estiment que cela tiendra de la formalité et que, même sans expérience, les candidats peuvent être élus, devraient se pencher sur la réalité des faits. Lorsque l'on siège à l'Assemblée Nationale, parmi les 577 Députés, c'est pour défendre l'esprit de la Nation, mais également son propre territoire. Or, la ruralité est peu exprimée au sein de l'Assemblée.

Nous ne pouvons prédire les résultats du mois d'avril. Il se peut que le second tour oppose Messieurs MACRON et ZEMMOUR. En conséquence, les partis de gauche doivent regarder la situation bien en face, et ne pas tabler sur la distribution de milliards que, de toute évidence, nous n'obtiendrons pas.

Le débat sur les Orientations Budgétaires paraîtra bien pâle dans pareil contexte. Mais il s'agit d'un passage obligé et les élus en ont conscience. Ce n'est certes pas la séance la plus passionnante, et c'est seulement avec le budget que nous entrerons dans le concret. Que dire des Orientations que vous nous présentez cette année ? Il est difficile d'y voir clair tant elles sont encore assez floues. Il est, en revanche, incontestable qu'elles sont particulièrement prudentes. Vous prévoyez des recettes en hausse, en particulier grâce à la forte augmentation des droits de mutation, tout en rappelant à quel point ce gain est fragile. Vous placez une partie de cette manne en réserve pour faire face à l'urgence ou à l'imprévu, à moins que vous n'ayez un projet dissimulé dans votre manche et que vous ne souhaitez pas encore nous dévoiler. Qui sait ?

Pour sauvegarder « une poire pour la soif » tout en poursuivant le désendettement, vous contractez tout de même un emprunt de 25 M€. Il est vrai que les taux d'intérêt sont encore bas et peut-être plus pour très longtemps. Cet emprunt va vous permettre de continuer à investir de façon assez importante, à hauteur de 61 M€. Pour rappel, vous aviez prévu l'an dernier 70 M€ d'investissements, alors que vous n'en avez réalisé que 54. Cette prudence vous est recommandée par la Commission des Finances de l'Association des Départements de France (ADF). On peut le comprendre, puisque les dépenses de fonctionnement sont, quant à elles, inexorablement en hausse. Il s'agit d'augmentations subies, comme celle des énergies, ou de hausses imposées et bienvenues pour les intéressés, comme celle des salaires des agents de catégorie C ou des agents de la filière médico-sociale, et, en cette année électorale, ce n'est peut-être pas fini.

Venons-en aux autres rapports, peu nombreux. Le rapport sur le développement durable témoigne d'une autosatisfaction étalée sur 120 pages. Il est volumineux, alors qu'il faudrait économiser les feuilles. S'agissant de vos perspectives pour 2022, vous évoquez votre opération de rénovation énergétique, dont nous vous demandons de présenter, lors de la prochaine séance, un état des lieux précis et détaillé. Vous indiquez que plus de 1 800 personnes ou collectivités se sont inscrites l'an dernier pour cette opération : où en êtes-vous dans la réalisation des travaux et dans le déploiement des offres de formation pour que les entreprises aient la capacité de répondre à de telles prévisions? Dans vos projets écologiques, vous ne mentionnez pas les «voies vertes». Il est dommage que le Département de la Corrèze ne soutienne pas les initiatives de certaines communautés de communes ou d'agglomération, mais peut-être nous en direz-vous davantage.

A propos des métiers du secteur social et médico-social, sur lesquels des élus de notre groupe s'exprimeront plus largement, je souhaite vous poser une question. En prévision de la révision du Schéma de l'Autonomie et des réformes à mettre en œuvre, vous aviez annoncé des Assises pour le début de l'année 2022. Les maintiendrez-vous et, si oui, quand se tiendront-elles ?

J'en viens à vos propositions concernant la désertification vétérinaire. Il est possible de chipoter sur certaines modalités ou dépenses, mais je m'en tiendrai à une réflexion générale. Une action pour maintenir un réseau de vétérinaires dans le Département est nécessaire et bienvenue, afin de conserver un tissu d'élevage, surtout pour les productions de bovins. Ce tissu d'exploitation, en diminution depuis des années, est indispensable pour que les campagnes corréziennes conservent leur activité agricole, génératrice d'emplois directs et indirects, et donc d'habitants. Il leur faut des revenus. Sinon, il ne subsistera plus un jour que des résineux et du cannabis dans une bonne partie du Département (non fumés, mais produits). Vous-même, Monsieur le Président, disposez certainement d'idées pour soutenir les éleveurs corréziens. Vous mettez en œuvre des dispositions pour remédier aux déserts médicaux et ferez de même pour les déserts vétérinaires. Sans doute faudra-t-il penser également aux déserts dentaires. Merci, Monsieur le Président.

M. ARFEUILLERE — Merci à Bernard COMBES pour son analyse politique.

La première présentation de l'année sera consacrée aux Orientations Budgétaires et nous permettra de mettre en œuvre 2 nouveaux engagements de mandature pour améliorer le quotidien des Corréziens. Après les engagements forts consacrés à la transition écologique, puis aux questions de solidarité lors des séances précédentes, nous proposons aujourd'hui un plan ambitieux de lutte contre la désertification vétérinaire : « Corrèze Santé Animale ». Avec ce plan, nous répondons à un enjeu majeur pour la Corrèze, aussi bien pour soutenir l'activité agricole que pour assurer la sécurité sanitaire, car santé animale et santé humaine sont étroitement liées. Sur ce dossier, nous avons de nouveau fait preuve d'innovation et de dynamisme, en étant le premier Département à nous mobiliser au plan national sur ce sujet fondamental pour notre ruralité.

Notre second engagement concerne l'attractivité des métiers du secteur social et médico-social. Forts de l'expérience et de la réussite de l'Académie des Métiers de l'Autonomie en Corrèze (AMAC), pour le secteur de l'aide à domicile, Madame MAURIN vous présentera tout à l'heure une feuille de route complète pour renforcer l'attractivité globale de ces métiers, en étendant le dispositif aux formations du secteur de l'enfance et du handicap. Là encore, nous avons pris les devants en menant une large concertation impliquant l'ensemble des acteurs, pour construire un plan global et non catégoriel, comme l'a fait le Gouvernement lors du Ségur. Je profite de l'occasion pour saluer le personnel des établissements sociaux et médico-sociaux, encore fortement mobilisé, et l'assurer de tout notre soutien.

Tenir nos engagements, respecter notre parole et associer les Corréziens, constitue le fil rouge de notre action depuis 7 ans. Il nous faut aller plus loin, avec un nouvel élan en matière de participation citoyenne, pour redonner de l'intérêt pour la vie et l'action publique. Avec humilité, nous nous y attachons au quotidien en concertant, en fédérant et en travaillant ici dans le respect de la minorité avec des débats constructifs. A travers une vice-présidence dédiée à la participation citoyenne, confiée à Franck PEYRET, et une Commission présidée par Christian BOUZON pour la minorité, nous montrons aujourd'hui que nous savons travailler ensemble, en bonne intelligence, sur un sujet essentiel pour notre vie démocratique locale.

La première séance de l'année est aussi traditionnellement consacrée aux orientations budgétaires. Les orientations de 2022 viennent confirmer notre gestion responsable et ambitieuse sur le précédent mandat. Fidèles à cette méthode, nous conserverons cette ligne de conduite pour les 6 ans à venir. Francis COMBY vous présentera des perspectives financières, marquées cette année par les contraintes imposées par le Gouvernement, comme l'a rappelé le Président. Un Gouvernement qui promet beaucoup, mais qui fait peu. Un Gouvernement qui nous avait promis une loi 3DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification) porteuse d'un nouvel élan pour la décentralisation. Certes, nous avons été concertés à travers l'ADF, mais si le Gouvernement nous a écoutés, il ne nous a pas pour autant entendus. Où est la grande loi de Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification qui nous a été promise? Nous avions pourtant émis 102 propositions lors des Assises des Départements en décembre dernier et les avions remises au Premier Ministre.

Aujourd'hui, l'urgence est de sortir les départements de l'asphyxie financière, que l'Etat impose depuis de trop nombreuses années. Le Gouvernement de François HOLLANDE s'est attaqué à nos recettes. Celui d'Emmanuel MACRON nous a imposé de nouvelles dépenses sans aucune compensation financière. Il est à présent indispensable de réinventer les relations entre l'Etat et les départements, mettre fin au contrat de Cahors pour restaurer la confiance dans les départements, avec des contrats de financement pluriannuels de l'Etat afin de conduire notre action.

Cette loi 3DS a constitué une nouvelle occasion manquée de reconnaître les collectivités à leur juste titre, notamment en ce qui concerne les départements et les communes. En effet, si cela n'est pas évident à Paris et pour le Gouvernement, dans nos territoires, le couple département/commune fonctionne à plein régime, et représente une composante essentielle de notre République. Avec une proximité indispensable, une grande complémentarité et des actions touchant au quotidien de chacun sur le territoire, nos collectivités départementales représentent l'identité de nos habitants. Quand un Ussellois ou un Tulliste se présente à Paris, il ne se décrit pas comme un néo-aquitain, mais bien comme un Corrézien habitant Tulle ou Ussel ou, à l'inverse, comme un Ussellois ou un Tulliste du Département de la Corrèze. Cette relation avec les communes fait la force de notre Département. Nous sommes fiers de l'identité départementale et nous la portons à travers chacune de nos politiques. Elle se traduit dans notre politique sociale, avec la fierté de notre modèle social corrézien, que beaucoup ont critiqué, mais qui est aujourd'hui montré en exemple à bien des égards, qu'il s'agisse de nos EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) publics ou de nos politiques d'insertion dynamique. Elle se traduit dans nos investissements, avec un soutien sans faille à nos communes, faisant de notre Département le premier financeur des collectivités corréziennes. Elle se traduit dans l'innovation avec nos programmes « Corrèze 100 % Fibre » ou « Corrèze Transition Ecologique ». Elle se traduit encore à travers nos savoir-faire et nos produits d'excellence, valorisés grâce à la marque « Origine Corrèze » qui vient de passer le cap des 200 entreprises labellisées. Cette année encore, la Corrèze sera mise à l'honneur à Paris lors du prochain Salon de l'Agriculture pour promouvoir les produits et les savoir-faire qui font la fierté de notre Département.

le vous remercie.

M. LE PRESIDENT — Cher Bernard, je partage complètement votre plaidoyer politique qui pourrait être résumé de la façon suivante : appeler à voter utile. Vous avez raison, il faut voter utile pour obtenir un match entre Valérie PÉCRESSE et Emmanuel MACRON. Sinon, nous sommes fichus.

Concernant le programme « Corrèze Rénovation Energétique », je vous fais part de la situation au 8 février. 2 099 personnes se sont inscrites sur le site, 1 493 sont éligibles à la rénovation globale, 606 dossiers ont été déroutés vers les OPAH (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat) pour des rénovations plus spécifiques, 968 sont en cours d'audit pour établir un diagnostic, 146 personnes ont opté pour 1 des 3 scénarios proposés, 19 ont finalisé le lancement de la rénovation. Cependant, le Gouvernement ayant changé les règles courant janvier et de façon rétroactive (sport qu'il pratique de plus en plus), le processus a subi un coup d'arrêt. Les 2 099 personnes inscrites ont été averties que nous étions contraints de revoir tous les plans.

Pour résorber le flux, qui se maintient à 3 ou 4 dossiers par jour, nous avons besoin de recruter 5 diagnostiqueurs supplémentaires. Le bureau d'études travaille à des solutions pour obtenir un second agrément RGE (Reconnu Garant de l'Environnement). Une fois ces recrutements effectués, nous serons tranquilles jusqu'en juillet 2023. 18 entreprises de chauffage et 20 entreprises d'isolation ont contractualisé un volume, pouvant aller de 5 à 150 dossiers. Elles sont désormais capables de monter en charge.

En termes de projection, nous avons créé un modèle permettant d'ajuster les délais de chacun des acteurs, afin de mieux anticiper les échéances de travaux. Nous pourrons ainsi, par exemple, établir le délai entre le diagnostic et la validation d'un artisan. Le modèle actuel, qui ne concerne que 19 dossiers, présente des délais dont nous pensons qu'ils vont s'allonger, plutôt que se réduire, ce qui permettra d'éviter une embolie du système. Compte tenu des délais établis aujourd'hui, nous ne subirons aucune tension jusqu'en juillet 2023.

8 mois de formation étant nécessaires, le Service Insertion et le Service Emploi travaillent déjà avec le CFA (Centre de Formation d'Apprentis), l'AFPA (Association de Formation Professionnelle des Adultes), etc., pour concevoir des capsules de formation et favoriser la sensibilisation. Dès lundi, nous réfléchirons avec la Région à un plan de formation ciblé sur le bâtiment. La Région apportera son concours, car nous estimons que le besoin global de rénovation, tous dispositifs compris, implique de former environ 400 personnes sous 18 à 24 mois. En conséquence, l'année et demie à venir ne sera pas mise sous tension, mais la tendance pourrait vite s'inverser par la suite, à moins qu'une pluie de modifications législatives ne viennent bombarder le dispositif.

Cela m'amène à vous faire part d'un rapport rendu hier au Sénat sur la précarité énergétique et le lourd tribut payé par les territoires ruraux en matière de coût énergétique. La question ne concerne pas seulement la voiture, mais également le logement. Dans le milieu rural et ses villes de taille moyenne, la déconstruction a été beaucoup moins intense qu'ailleurs. Le vieux bâti y est prédominant, ce qui intensifie le niveau de précarité énergétique. Cet état de fait devrait être pris en compte dans le rééquilibrage des crédits accordés aux métropoles et à la ruralité, sur laquelle un accent tout particulier devrait être porté. La préoccupation générée par ces problématiques est d'autant plus forte aujourd'hui, que le coût de l'énergie est en pleine explosion.

Concernant les Assises de l'Autonomie, la restauration du télétravail et la multiplication des arrêts de travail imputables au COVID ne nous ont pas facilité les choses. Par ailleurs, le service a connu une embolie à cause de la réforme lancée par le Gouvernement, impliquant la remise à plat de 4 000 dossiers pour appliquer le tarif unique de 22 €. Prendre des décisions est une chose, mais elles doivent être prolongées d'une valeur juridique. Nous devons nous assurer que les personnes concernées acceptent la modification de leur contrat de travail et cela ne se fait pas en 5 minutes. Malgré les renforts, le service peine donc à tout assumer. En conséquence, je propose de prolonger d'1 an la convention passée avec les ICA (Instances de Coordination de l'Autonomie), afin de nous donner le temps de digérer toutes les injonctions gouvernementales et d'attendre les dispositions portant sur le cinquième risque. Nous devons prendre le temps d'échanger sur ces sujets, selon la méthode que je vous avais proposée lors du dernier Conseil Départemental, mais en observant une nouvelle temporalité s'étirant sur toute l'année 2022.

Je passe la parole à Francis COMBY.

RAPPORT N° 101 ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU DÉPARTEMENT POUR 2022 — DOB

M. COMBY — Merci, Monsieur le Président.

En guise de prélude, je vous propose de vous fournir quelques éléments sur la mandature passée. Entre 2015 et 2020, nous avons réduit nos dépenses de fonctionnement de 16 M€, tout en devant faire face chaque année, depuis 2017, à une baisse de 13 M€ de dotations de l'État. Cela ne nous a pas empêchés d'augmenter nos dépenses d'investissement, qui sont passées de 40 M€ en début de mandature à 49,6 M€ en 2020, et 54 M€ en 2021. Dans le même temps, la dette, évaluée à 360 M€ au début du mandat précédent, a été réduite de 48 M€ pour atteindre 312 M€ à la fin 2020. La gestion ambitieuse et responsable de la mandature passée nous a ainsi permis d'obtenir les résultats qui vous sont présentés à la fin du Compte Administratif (CA) 2021.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 1,4 M€ par rapport à celle de 2020, pour atteindre 244,2 M€ en 2021. Cette hausse est essentiellement imputable aux routes, bâtiments et ressources humaines. Depuis 2018, certains secteurs présentent une augmentation plus importante, comme l'aide sociale à l'enfance avec 2,5 M€ de dépenses supplémentaires en 3 ans ou l'insertion avec 2,1 M€. En conséquence, les 3 derniers exercices ont connu une augmentation de dépenses de 6 M€.

Les recettes de fonctionnement atteignent 306,8 M€, contre 302,9 M€ en 2020. Cette hausse est notamment imputable à l'augmentation des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) versés sur l'ensemble des transactions immobilières réalisées en Corrèze. L'année 2020 a connu une recrudescence de ces transactions, qui s'est renouvelée et intensifiée en 2021, passant de 25,5 M€ à 30,5 M€. Les recettes d'investissement ont également profité d'une embellie, atteignant 14,4 M€ en 2021, contre 11,7 M€ en 2020, tandis que les dépenses d'investissement établies à 49 M€ en 2020 sont passées à 54 M€ en 2021.

Nos soldes de gestion nous permettent de dégager une épargne brute atteignant 62 M€ et une épargne nette de 32 M€. Grâce à nos efforts de gestion, notre désendettement s'est poursuivi à hauteur de 26 M€ (74 M€ depuis la mandature passée). Le CA anticipé (arrêté à fin janvier) affiche un résultat de 50 M€, à verser en recette pour les Orientations Budgétaires de 2022.

Ces Orientations seront assujetties aux mesures nouvelles imposées par l'Etat, et qui ne feront l'objet d'aucune compensation, à hauteur de 12 M€. Le budget proposé est donc de 264,6 M€, contre 253 M€ l'an passé. Sur ces 12 M€ supplémentaires, plus de 7 M€ concernent l'Autonomie avec la revalorisation du tarif de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), l'augmentation de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap), le Ségur de la santé qui impacte plus de 600 ETP (Equivalent Temps Plein) à hauteur de 2,3 M€, et la prise en charge de l'augmentation des salaires des intervenants à domicile. 3,5 M€ concernent l'Aide Sociale à l'Enfance et visent notamment à revaloriser la rémunération des assistants familiaux et à financer l'encadrement au sein des établissements. 500 000 € de dépenses informatiques en logiciels devront être transférés du compte d'investissement vers le compte de fonctionnement. 700 000 € de dépenses supplémentaires devront également être engagés pour les ressources humaines. Les recettes de fonctionnement n'augmentent que de 3 M€ par rapport au budget de l'année dernière. Certaines recettes sont en hausse : la recette CNSA (+1,8 M€), la taxe sur les contrats d'assurance (+3 M€), la TVA (+1 M€). D'autres recettes sont en revanche en baisse : la DGF –Dotation Globale d'Equipement-(-600 000 €) et les DMTO (-2,5 M€). Les recettes d'investissement sont attendues à hauteur de près de 11 M€.

Les équilibres budgétaires proposés pour 2022 subissent un effet ciseau entre les 12 M€ de dépenses supplémentaires imposées et non compensées par l'Etat et seulement 3 M€ de recettes supplémentaires. Nous pourrons rembourser le capital de la dette qui sera de 30 M€. Fort heureusement, nous bénéficions du report de 50 M€ du résultat précédent. Nous pourrons ainsi porter la capacité d'investissement du Département à 61 M€ et

continuer à investir sur les 3 années à venir à hauteur de 50 M€, en empruntant 25 M€ et en nous désendettant de 5 M€ chaque année. Pour terminer, les recettes DMTO ont certes fortement augmenté en 2020 et 2021, mais elles restent exceptionnelles et conjoncturelles. Nous vous proposons donc de placer 25 M€ en provision pour pallier une éventuelle dégradation des recettes dans les années futures et maintenir ainsi l'équilibre budgétaire.

Mme BOISSIERAS — Avant la présentation des perspectives financières du Département de la Corrèze, nous trouvons dans ce rapport un point de situation économique et sociale, mondial, européen et français. Au niveau mondial, l'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire, mais une croissance positive a été retrouvée en 2021. Malgré une reprise impactée par le prix de l'énergie qui accélère l'inflation et la pénurie de biens intermédiaires, le niveau du PIB (Produit Intérieur Brut) antérieur à la crise devrait être atteint au premier trimestre 2022.

En France, 2021 a connu une forte reprise après la récession de 2020. La demande rebondit dans tous les secteurs, la consommation progresse, ainsi que la commande publique et le commerce extérieur. Seul l'investissement diminue légèrement. Le contexte économique est donc favorable en France en 2021. Cependant, l'avenir reste incertain, à cause de la survenance éventuelle de nouveaux variants et des difficultés d'approvisionnement. La Loi de Finances retient, pour 2022, une prévision de croissance à 4 %, révisée à 3,5 % dernièrement.

La hausse des dépenses sociales (rSa –revenu de Solidarité active–, matériels de protection, soutien aux familles et aux associations) entraîne une augmentation des dépenses de fonctionnement et une baisse de l'épargne brute des départements. Le niveau d'épargne est ramené à celui des années 2016/2018, après l'embellie de 2019. On note que les conséquences de la crise sont plus fortes dans les départements urbains en raison des DMTO, qui restent plus dynamiques en zone rurale. Les dépenses de fonctionnement augmentent depuis 2015, mais moins que les recettes, malgré une baisse des dotations de l'Etat et une non-amélioration des compensations des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS). Les dépenses d'investissement des départements, en repli de 2010 à 2017, sont à la hausse depuis 2018.

Chaque année, la Loi de Finances impacte la situation des collectivités, et donc des départements, par la prise en charge de nouvelles mesures, sans en annoncer forcément les compensations. Pour 2022, le rSa peut être centralisé de manière expérimentale pour ceux qui le souhaitent. Le financement serait alors pris en charge par l'Etat. Les modalités de compensation financière ne sont pas clairement définies et risquent d'impacter les mécanismes d'attribution de ressources. La Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) sera intégralement confiée au Préfet de Région, ce que vous assimilez à un contrôle a priori de l'Etat. La taxe sur le foncier bâti ayant été remplacée par une part de la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée), les mécanismes financiers évoluent, mais sans incidence en 2020 pour la Corrèze.

La Loi de Finances pour la Sécurité sociale prévoit pour les services d'aide à domicile un relèvement des tarifs APA et PCH à 22 €, ainsi que l'extension des mesures salariales du Ségur aux établissements du secteur du handicap. La loi sur la protection de l'enfance traite de la revalorisation des rémunérations des assistants familiaux et de la mise en place des contrats jeunes majeurs. Vous admettez, Monsieur le Président, que ces mesures permettront aux usagers une meilleure couverture de leur reste à charge et le bien-fondé d'une revalorisation salariale dans un secteur en souffrance. Mais cela vous oblige à prévoir une hausse des dépenses de fonctionnement du pôle cohésion sociale de 13 M€, alors que vous avez fait dans ce domaine tant d'économies depuis 2015, notamment sur l'APA : la dépense était d'un peu plus de 94 M€ en 2015, contre 89 M€ en 2021.

Passons aux perspectives 2022 pour le Département de la Corrèze. Le contexte économique et ses nouvelles contraintes, sans vision claire sur les modalités de compensation, nous invitent à la prudence. C'est une constante : dans le CA 2021 anticipé, les recettes de fonctionnement sont supérieures de 14,3 M€ par rapport au BP (Budget Primitif), et les dépenses inférieures de presque 9 M€. Le projet de budget table sur des recettes de fonctionnement de 296 M€, et sur des dépenses de fonctionnement de 264,7 M€, largement impactées par les 12 M€ de dépenses prévues pour faire face aux nouvelles mesures imposées. Le rapport propose de limiter les dépenses de fonctionnement à 1,5 % en 2023 et 2024, avec la crainte d'une nouvelle contractualisation avec l'Etat de type Cahors.

Nous comprenons que l'objectif de la majorité est de maintenir un autofinancement suffisant pour garantir le niveau d'investissement, mais nous n'avons pas de visibilité sur les politiques de mise en œuvre, rien au-delà de ce qu'impose la loi. Les recettes d'investissement sont estimées à approximativement 11 M€. Vous nous proposez donc de provisionner 25 M€ de DMTO, comme préconisé par le rapport CAZENEUVE, assimilables à une sorte d'assurance pour l'avenir et d'inscrire, au vu des taux d'intérêt toujours faibles, un emprunt de 25 M€ afin de garantir la capacité d'investissement du Département. Vous nous avez habitués au cours des années précédentes, Monsieur le Président, à relever dans ce rapport de présentation des Orientations Budgétaires les faiblesses et manquements de l'Etat. Mais vous accompagnez toujours ces critiques de perspectives ambitieuses pour la Corrèze, au-delà des mesures imposées.

L'exercice est plus difficile et laborieux cette année. Monsieur COMBES a évoqué quelques pistes, et je m'interroge également sur les opinions de certains des élus de votre majorité quant à la charge que vous venez de formuler à l'encontre du Président MACRON, qui ferait campagne, selon vous, avec le chéquier des collectivités.

M. LE PRESIDENT – La parole est à Philippe LESCURE.

M. LESCURE — Merci, Président. Je vais vous décevoir. J'exerce 2 mandats, l'un à Brive, au sein d'une majorité de sensibilités différentes, l'autre ici, au Conseil Départemental, où je suis le seul élu à avoir accordé mon parrainage à Emmanuel MACRON. Cela ne me pose aucun problème, j'assume pleinement ce soutien depuis de nombreuses années, comme chacun le sait. Je différencie les politiques locales que l'on peut mener dans une collectivité départementale ou municipale, et la politique nationale. Je n'idolâtre nullement Emmanuel MACRON et je suis capable d'identifier dans son action des points positifs autant que négatifs, tout comme je pouvais en trouver dans les précédentes majorités, sous François HOLLANDE ou ses prédécesseurs.

Vous m'accorderez une certaine expérience de la vie publique et donc, cela constitue d'ailleurs ma marque de fabrique, une certaine modération. Mon parcours plutôt consensuel et centriste ne vous aura pas échappé. Je suis totalement en phase avec mes convictions et valeurs d'humanité, de progrès et de consensus. Mais, dans cette enceinte, je ne ferai pas de politique nationale. Oui, je soutiens Emmanuel MACRON et l'assume pleinement. Mes collègues de la majorité départementale le savent et ne m'en portent pas grief, ce dont je les remercie. Bernard COMBES a dit tout à l'heure quelque chose qui me semble important : au second tour, nous risquons d'écoper d'un choix très difficile. Je pense qu'à ce moment-là un certain nombre de républicains, très attachés aux valeurs de laïcité, de progrès et d'humanisme, auront à cœur de se retrouver, quel que soit le candidat qui les représentera.

Pour ma part, je m'en tiens au mandat local et travaille en parfaite harmonie, du moins je le pense, avec le Président du Conseil Départemental tout comme avec le Maire de Brive, pour la culture. Mon ambition est de rester un élu efficace dans le domaine qui est le mien, pour la ville de Brive et pour le Département. Concernant la politique nationale, je reste ouvert au débat sous d'autres préaux, mais pas dans cette enceinte.

Mme BOISSIERAS — Merci pour votre réponse. Vous vous dites en phase avec vos convictions, je pense que nous le sommes tous ici, mais elles me semblent tout de même très éloignées de celles du Président COSTE, qui a longuement dénoncé les prises de décisions de l'Etat pesant considérablement sur la capacité des départements à déployer leurs politiques.

M. LE PRESIDENT – Je remercie Philippe pour la clarté de ses propos. Nous avons une particularité en Corrèze : nous avons tous partagé un marcheur dans notre équipe. Vous avez perdu Gilbert FRONTY, nous avons récupéré Philippe LESCURE. Cela nous rassemble. J'estime que Philippe a répondu à l'interrogation, consistant à distinguer ce qui est bien de ce qui est mal. Nous ne faisons pas, nous non plus, de politique nationale dans cette enceinte. Les propos sont toujours liés à la réalité du Département. Nous nous sommes tous efforcés de ne pas faire de politique politicienne. C'est l'une des forces de cette Assemblée d'avoir su faire la part des choses et de rattacher le niveau national aux sujets locaux. Nous sommes de grands républicains avant tout. Je pense que notre démocratie est en danger et, même si nous ne pouvons pas être d'accord sur tout, nous continuerons à échanger de véritables

arguments. Nous n'avons jamais cédé à la facilité des slogans et des complots. Le respect règne, ce qui est très important.

M. LABBAT — Je souhaite effectuer un focus sur les Droits de Mutation à Titre Onéreux, recette exceptionnelle que vous projetez de provisionner. Depuis que j'ai été élu en 2014, j'ai eu la chance de travailler avec des collectivités qui menaient, pour la plupart, une gestion en bon père de famille, et présentaient des situations financières assez positives. Cela rassure, mais implique, en même temps, de devoir rendre la maison dans un état au moins similaire, voire meilleur qu'auparavant. On se pose alors la question de l'emprunt et puis, les années passant, on comprend mieux l'intérêt de disposer d'une réserve. Mais la politique du provisionnement constitue un véritable sujet, car elle peut parfois comporter des risques. Certains partenaires qui subventionnent les collectivités savent qu'elles disposent de réserves et, se trouvant eux-mêmes en difficulté financière, coupent les vannes.

2 questions se posent. Comme vous venez de le rappeler, l'état de la France n'est pas très engageant, mais cela ne date pas d'hier. Il y a quelques années, elle avait déjà été annoncée en faillite. Avant la crise sanitaire, on nous répétait que les caisses étaient vides et qu'il fallait réaliser de nombreuses économies. Pendant la crise, ces mêmes personnes qui assuraient qu'il n'y avait plus d'argent en ont trouvé. Cela explique peut-être pourquoi les Françaises et les Français se sentent perdus et n'ont plus confiance dans ce qui leur est dit. Avez-vous pris en compte le risque de voir l'Etat nous aider en fonction de nos provisions? Il est possible que la décision de François HOLLANDE ait été conduite par ce type de raisonnement. Par ailleurs, je vous sais très attaché à l'action et la réalisation, tout comme je le suis. Avez-vous une idée de ce que vous ferez de cette provision? J'ai bien noté qu'elle est censée parer à des jours difficiles, mais nous n'avons pas tous la même définition de la difficulté. Tout dépend du point de référence sur lequel on se base. Certains estiment que la difficulté était plus importante hier, d'autres l'estiment plus élevée aujourd'hui, d'autres la considèrent comme quotidienne et d'autres, enfin, l'attribuent à demain. La notion de difficulté est assez abstraite.

M. LE PRESIDENT – Je le conçois. Mais il faut éviter la confusion. A recette exceptionnelle, dépense exceptionnelle. Il n'est pas envisageable d'utiliser la recette des droits de mutation pour financer une dépense récurrente. Imaginons que nous augmentions de 3 à 5 M€ les dépenses globales récurrentes. Lorsque nous reviendrons à la normale, nous ne pourrons plus boucler le budget ou devrons emprunter pour y parvenir. Il ne s'agit pas de cagnotte, mais de provision contracyclique. Cette proposition établie avec l'Association des Départements de France a été mûrement travaillée. Nous ne craignons pas le risque dont vous avez parlé parce qu'il s'agit d'une provision exceptionnelle. La baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) établie par François HOLLANDE est récurrente : elle revient chaque année. L'Etat ne peut pas miser sur une provision contracyclique d'1 milliard d'€ pour prélever à tous les départements 1 milliard d'€ de façon récurrente. Il ne peut même pas s'autoriser à le faire une fois, puisque la situation financière des départements est très variable.

Quant à l'utilisation de cette manne, la dépenser pour aider les citoyens face à la hausse des prix de l'énergie, par exemple, serait légitime, mais il s'agit d'un puits sans fond. Nous ne sommes pas capables de mettre un terme à cette difficulté. Par ailleurs, comme l'a souligné Madame BOISSIERAS, nous savons faire de l'extralégal et essayons de rester optimistes. La posture que nous avons adoptée depuis 2015 consiste à ne pas nous focaliser sur la dette, mais à conserver une gestion dynamique passant par la réalisation d'économies qui nous permettent de mener des politiques extralégales. Nous sommes le seul Département à envisager ce type de politique pour secourir les oubliés du Ségur et reconnaître durablement l'attractivité du métier. Pour autant, nous saurons raison garder : nous allons réunir les acteurs autour de la table pour établir et maintenir une efficience. Nous devons être capables de redéfinir l'offre pour préserver durablement notre modèle social.

Je propose de voter pour prendre acte du rapport budgétaire. Je remercie les services pour le travail réalisé.

Acte est donné sur la délibération n° 101 relative aux Orientations Budgétaires du Département pour 2022 – DOB qui est adoptée à l'unanimité sur la tenue du débat et l'existence du rapport.

RAPPORT N° 102 RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITÉ / BILAN DE L'ANNÉE 2021

Mme BUISSON — Merci, Président. Le rapport de développement durable prend cette année une dimension particulière avec la première année de mise en œuvre de la nouvelle mandature et, bien évidemment, le plein déploiement du Contrat de Transition Ecologique (CTE). 2021 a été une année de poursuite et d'accélération du déploiement de ce contrat, autour de 4 thématiques.

Tout d'abord, dans le domaine des énergies renouvelables, de nombreux projets soutenus par le Département ont vu le jour, notamment sur la méthanisation et les réseaux de chaleur. Par ailleurs, la Société d'Economie Mixte (SEM) « Corrèze Energies Renouvelables » a poursuivi son action par l'élaboration de projets photovoltaïques.

Le second point concerne la sobriété et l'efficacité énergétique. Nous avons lancé à l'automne dernier « Corrèze Rénovation Energétique », un programme pour accélérer et amplifier la rénovation des logements et aider les Corréziens à gagner en confort et faire baisser leur facture d'énergie.

Le troisième point porte sur la promotion des nouvelles mobilités, avec le déploiement de bornes de recharge de véhicules électriques, la mise en place d'un accompagnement financier des collectivités et un partenariat avec la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie pour booster la mobilité électrique en Corrèze.

La dernière thématique consiste dans la gestion durable des ressources. Pour mémoire, la mise en place de la Réserve Départementale de Biodiversité à Argentat-sur-Dordogne, premier espace sensible départemental, nous a permis en 2021 de développer de nombreuses animations autour de ce site (circuits d'interprétation, création d'une application mobile pour découvrir le lieu) et de mettre en place une journée de formation avec l'ensemble des professeurs de SVT (Science de la Vie et de la Terre) afin d'accueillir des collégiens à partir de 2022.

Nous soulignons la valorisation des modes de production et de consommation responsables, avec la marque « Origine Corrèze » qui poursuit son développement afin de promouvoir les savoir-faire corréziens. « Origine Corrèze » promeut la production et la consommation locales pour renforcer la dynamique économique, favoriser l'emploi de notre Département, et la marque vient de dépasser le cap de 200 entreprises labellisées. La solidarité constitue le troisième pilier du développement durable. La solidarité territoriale a vu l'achèvement du programme « Corrèze 100 % fibre » qui permet aux Corréziens de bénéficier d'un accès au très haut débit. A travers cette Corrèze connectée, c'est aussi toute l'attractivité de notre Département qui est renforcée aujourd'hui, que ce soit auprès des entreprises ou des familles qui souhaitent venir s'y installer. La cohésion sociale, quant à elle, constitue bien évidemment, au regard de nos compétences, une déclinaison importante de la politique de développement durable, à travers toutes nos politiques de solidarité et les nombreuses mesures qui ont été mises en place en faveur des personnes les plus fragiles, dans le cadre du programme « Corrèze Accompagnement COVID 19 ».

L'ensemble de ces thématiques contribue aux 3 piliers du développement durable. Nous pouvons y ajouter la participation citoyenne qui vient conforter l'aspect gouvernance du développement durable avec, au-delà de la mobilisation des acteurs locaux, la possible participation de nos concitoyens.

Mme VALLÉE — Monsieur le Président, ce rapport annuel est obligatoire depuis 2010. Il s'inscrit dans une méthodologie imposée. Il se décline autour des 5 finalités qui viennent d'être présentées et situe la collectivité dans 17 objectifs de développement durable autour de 40 projets. Comme à l'accoutumée, nous disposons d'un catalogue d'actions, plus ou moins bien raccrochées au développement durable. Pour chaque action, sont développées les perspectives 2022. Je souhaite revenir sur quelques-unes d'entre elles.

Actions 1.1 et 1.2 : conseil aux collectivités et établissements publics, et optimisation énergétique des bâtiments

Dans cette action, un focus est effectué sur le choix de l'énergie en fonction des usages, où il est dit que le recours aux énergies renouvelables d'origine locale est à privilégier dans les futurs projets des collectivités. Je souhaiterais que les conseils adressés aux communes s'appliquent également en propre au Département pour qu'enfin les collèges qui le peuvent soient raccordés au réseau de chaleur existant. Par la même, lorsqu'un projet de réseau de chaleur est lancé, le Département doit répondre présent et constituer systématiquement, à mon avis, un consommateur de cette énergie. Je pense notamment au collège d'Uzerche, avec le raccordement au réseau de chaleur de la chaufferie bois énergie SEM ENRèze, où la participation du Département revêt une importance capitale pour la bonne conduite économique du projet. Le diagnostic énergétique du bâtiment doit être finalisé très rapidement, ainsi que les objectifs de performance à atteindre, pour calibrer au mieux et au plus juste cette chaufferie. J'espère que le département n'est pas réticent à appliquer à lui-même ce qu'il conseille de faire aux autres.

Action 3.7: 100 % Fibre 2021

Il est dit que 100 % du territoire ont pu être raccordés à la fibre optique, mais il est précisé en petits caractères que les « zones d'initiative privée » ne sont pas concernées, zones qui ne parlent pas du tout aux Corréziens. A grand renfort de communication erronée de la part du Département, un grand nombre de Corréziens des zones AMII – Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement— (Brive et Tulle) se sentent choqués par votre réjouissance quant à la réussite de cette initiative qui ne couvre pas 100 % du Département.

Action 3.8 : couverture de la téléphonie mobile

Vous annoncez la perspective suivante pour 2022 : poursuivre la programmation avec 15 communes supplémentaires jusqu'en 2024. Quelles sont ces communes et sur quel diagnostic reposent ces choix?

Action 3.9: offre culturelle

Dans les perspectives 2022, il est dit que les propositions culturelles seront élargies par le biais de partenariats. Quelles sont-elles et qui sont ces partenaires? Les grandes perspectives 2022 sont résumées en une demi-page. Deux projets sont cités en particulier: Corrèze Rénovation Energétique, et le Plan Départemental de la Gestion en Eau de la Corrèze. Nous regrettons l'absence de certaines interventions du département en matière de développement durable, comme l'impulsion ou le soutien aux mobilités douces (notamment avec les voies vertes), ou le développement de la filière bois-énergie en Corrèze, qui représente un potentiel élevé sur notre territoire avec la ressource forestière, mais aussi bocagère, qui pourrait être mobilisée et utilisée localement, par et pour tous les Corréziens.

M. LE PRESIDENT – Concernant les chaudières bois, nous sommes assujettis aux réseaux en place. Ce n'est pas au Département qu'il revient de développer des réseaux de chaleur. Lorsque nous avons créé la SEM, nous avons choisi de ne pas recourir aux réseaux de chaleur biomasse. Il existe une SEM, à Tulle, qui a la capacité de le faire. Il est inutile de se marcher sur les pieds les uns les autres. En revanche, partout où il nous a été demandé de nous raccorder au réseau de chaleur, nous avons accepté, à partir du moment où la garantie nous était donnée que cela n'entraînerait pas une augmentation du coût de l'énergie. C'est la discussion que nous avons avec Brive concernant 1 ou 2 sites. Il ne s'agit nullement d'un sujet politicien, mais d'une règle. A Treignac, le raccordement est effectué sur un réseau de chaleur gaz. Accord a été trouvé pour que le coût ne soit pas revu à la hausse.

C'est là tout le sujet : le Département est capable de soutenir les collectivités qui portent des réseaux de chaleur financièrement. Mais il n'est pas censé le faire 2 fois, en étant mis à contribution sur des abonnements 4 fois plus chers que les autres. Le coût global de l'énergie doit d'abord être optimisé, puis nous contribuons à la création de réseaux de chaleur.

Voilà pourquoi nous ne développons pas de réseau biomasse. Par ailleurs, la majorité n'est pas convaincue de l'intérêt de couper du bois pour alimenter un réseau de chaleur. Utiliser des plaquettes de bois en provenance de palettes recyclées est recevable, si le volume peut répondre aux attentes. Le bois de taille peut également convenir, mais la question de la saisonnalité se pose, ainsi que la qualité de l'entretien des haies bocagères, assez disparate. Quoi qu'il en soit, nous soutenons le déploiement de réseaux de chaleur biomasse, nous ne nous opposons pas aux nouveaux projets.

Concernant les mobilités douces, elles font partie du programme de la majorité et intègreront notre feuille de route prochainement. Pour l'instant, nous effectuons un travail en amont, consistant à recenser tous les PDIPR (Plans Départementaux des itinéraires de Promenade et de Randonnée) existants, pour éviter de superposer des couches, pratique répandue dans notre pays. Le travail est pour l'instant cartographique. Il vise à caractériser les circuits et les positionner sur la carte. Parallèlement, Corrèze Tourisme est chargée de lister tous les sites emblématiques du Département, car notre politique de voies vertes ne se limite pas au cheminement : elle ambitionne également de relier des sites d'intérêt culturel. En outre, notre objectif est de redévelopper les boucles locales des communautés de communes et des communes elles-mêmes. Nous cherchons donc à établir un schéma assez similaire à celui du réseau routier de la Corrèze, constitué de plusieurs types de panneaux de signalisation (bleu pour les autoroutes, vert pour le réseau structurant, blanc pour le réseau secondaire). Nous voulons définir différents types de voies vertes et les cartographier, avant de poser, avec les collectivités locales, un plan de mobilité douce global. C'est pourquoi ce sujet n'a pas encore été traité : il est en phase préparatoire.

Quant à la fibre publique, la couverture du territoire à 100 % est factuelle, même si des zones AMII existent. Nous avons essayé d'imaginer un moyen de nous substituer à ces zones, qui ont été créées sous le mandat de Nicolas SARKOZY, puis complétées d'une zone encore plus perverse (AMEL –Appel à Manifestations d'Engagements Locaux—) sous la présidence d'Emmanuel MACRON. Cette zone est d'ailleurs caractéristique de sa politique : le travail reste à la main des entreprises privées, mais c'est aux élus qu'il revient de choisir l'opérateur intervenant, qui n'est même pas obligé de réaliser la complétude du raccordement pour le porter à 100 %. Pour rappel, qu'il s'agisse des zones AMII ou AMEL, un guichet de « raccordement à la demande » va être ouvert, mais aucun délai de raccordement ne sera annoncé. La demande pourra rester en attente durant des années. Le Département ne pratiquant pas la politique de la stagnation, nous avions proposé que les zones AMEL redeviennent des zones d'initiative publique afin de nous accorder la capacité d'agir. Pour exemple, la zone AMII de l'agglomération de Tulle a changé de mains, passant d'Orange à SFR. Nous avons suggéré de confier à SFR une partie de la zone, et l'autre partie au RIP (Réseau d'Initiative Publique). Nous avons écopé d'une fin de non-recevoir, sous le prétexte que nous sommes un opérateur public et qu'on ne nous pensait pas capables d'aller au bout de notre proposition.

Début 2021, nous avons posé de nouveau la question au Gouvernement. Nous avons fait valoir que nous avions industrialisé le processus et avons donc demandé à ce que les bureaux d'études puissent absorber davantage de zones. Les entreprises auraient eu largement le temps d'assumer cette charge supplémentaire avant leur départ et nous aurions certainement pu couvrir le reste des zones AMII pour la fin 2021. Là encore, nous avons écopé d'une fin de non-recevoir parce que notre proposition remettait en cause les clauses du contrat, l'attribution des zones, etc. La réponse a été formelle, et les entreprises ayant dorénavant quitté le territoire, il n'est plus possible de remédier à la situation. Je suis désolé pour les Corréziens qui en pâtissent, mais je ne vois pas ce que nous aurions pu faire de plus pour récupérer une partie de la zone AMII. Nous avons même essayé de convaincre nos collègues de la Haute-Vienne, qui sont politiquement de grands défenseurs du service public, de ne pas se charger de la zone AMEL et conforter le modèle économique que nous avons monté. Là non plus, nous n'avons pu obtenir gain de cause. Nul n'est prophète en son pays.

M. DUCHAMP — Je souhaite revenir sur les mobilités douces. Je suis ravi qu'elles fassent partie des 4 axes prioritaires de votre politique de développement durable. Pour l'instant, aucune action précise ne figure dans la feuille de route, mais j'ai compris que cela est prévu. En revanche, j'espère que le Département s'associera aux collectivités, en particulier les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale), lorsqu'elles s'engagent dans ce type de programme, car l'aménagement de voies vertes coûte très cher et je ne vois pas comment une collectivité pourrait porter seule un tel projet. Je sais pourtant à quel point ces aménagements sont essentiels au développement d'un territoire, notamment sur le plan touristique. J'insiste donc sur la nécessité de prévoir des budgets

pour accompagner et soutenir nos collectivités dans le déploiement des voies vertes, afin d'en favoriser le lancement et rattraper notre retard.

Quant aux dépenses engagées dans la transition écologique, le pôle de cohésion territoriale atteint péniblement les 8 %. Nous avons les moyens de démontrer aux Corréziens que nous sommes pleinement engagés dans les enjeux de développement durable et de transition écologique.

Mme VALLÉE — J'attends une réponse concernant la téléphonie mobile et les offres culturelles. Quant à ma remarque sur le 100 % Fibre, elle concernait plutôt la communication que le déroulement historique dont nous avons tous connaissance.

M. LE PRESIDENT – Je regrette, mais le 100 % Fibre est factuel. On nous a confié une mission sur un territoire donné, et nous l'avons remplie. Des journaux se chargeront de réitérer les explications, assorties de cartes. Je ne tiendrai pas le discours d'une couverture fibre n'atteignant que 85 % parce que des opérateurs privés n'ont pas tenu leurs engagements. Le Département a fait sa part du travail. La communication est compliquée, y compris avec les niveaux supérieurs. Pour exemple, la Présidente de l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes et de la distribution de la presse) a découvert notre modèle public : elle ignorait que nous exploitions le réseau et que les redevances revenaient aux collectivités.

Concernant la téléphonie mobile, nous nous situons là encore dans le domaine extralégal. Le département compte 11 zones blanches, choisies autant par le niveau national que local. C'est la Préfecture, dans le cadre du new deal, qui sélectionne définitivement les sites. Des réunions de concertation permettent aux élus de formuler leurs demandes et des priorités sont accordées en fonction du pourcentage de réduction de la zone blanche généré par la mise en place des pylônes, ou en fonction de problèmes d'itinérance. Une liste glissante de dossiers retenus est ainsi constituée. Cette réunion très technique se tient une fois par an. Les Maires font remonter les difficultés qu'ils rencontrent. Le service qualifie le site, car certaines zones perçues comme blanches sont en fait grises : si au moins un réseau est disponible en extérieur de bâtiment, alors le site n'est pas considéré comme prioritaire. Ces règles ont été fixées par l'Etat. C'est pourquoi nous lui réclamons, dans le cadre du service public fibre, de nous attribuer une fréquence (à l'instar des opérateurs privés). Nous pourrions raccorder des antennes aux terminaisons fibre, sans qu'il soit nécessaire d'ajouter de nouveaux pylônes, et revendre la fréquence aux opérateurs. A l'heure actuelle, un téléphone acheté dans un autre pays fonctionne partout dans notre Département parce qu'il est capable de passer automatiquement d'un opérateur à un autre.

2 solutions sont donc possibles pour réduire les zones blanches à zéro : soit l'Etat impose aux opérateurs la création d'un abonnement supérieur permettant une mutualisation des réseaux, soit il accorde une fréquence aux collectivités qui se chargeront de l'aspect technique. Cela implique de réviser le modèle économique afin de percevoir une partie de redevances. La formule la plus simple serait d'imposer aux opérateurs la mutualisation des réseaux. Je signale que les tablettes connectées des élus passent partout.

Mme BUISSON — Je reviens sur l'interprétation du sentiment des Corréziens. Vivant dans une commune qui fait partie de la zone AMII, je peux vous dire que, ce qui les agace profondément au quotidien, ce sont les retards et reports, non le fait qu'une zone 100 % fibre jouxte la leur.

M. LE PRESIDENT - Je propose de voter pour prendre acte du rapport.

Acte est donné sur la délibération n° 102 relative au rapport Développement Durable de la Collectivité/ Bilan de l'année 2021.

RAPPORT N° 103 ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2021

Mme DUBOST — Les tableaux des emplois enregistrent tout au long de l'année les créations, suppressions, modifications des emplois de la collectivité. Ceux qui vous sont proposés aujourd'hui prennent acte de l'ensemble des mouvements arrêtés au 31 décembre 2021 pour la collectivité. Nous notons ainsi des évolutions d'emplois nécessitées par les besoins de fonctionnement des services, dans le cadre des emplois autorisés dans la collectivité et des créations d'emplois. 2 transformations d'emploi sont prévues au sein du Centre Départemental de Santé. Aucune évolution n'est à noter pour le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille.

M. LE PRESIDENT – Je propose de voter pour prendre acte du rapport.

La délibération n° 103 relative à l'actualisation du tableau des emplois budgétaires au 31 décembre 2021 est adoptée à l'unanimité.

M. COMBES — J'ai une question concernant les 1 607 heures. Comment la minorité sera-telle associée à la résolution de cette question, fort complexe ? En effet, certaines collectivités ont décidé de les réaliser d'un coup, des congés sont parfois patents, les journées du Maire ou du Président ont également un impact. De nombreux agents restent en attente de solutions sur la pénibilité et nous appellent à nous tourner vers les organisations syndicales pour recueillir des suggestions spéciales. Les agents de la collectivité constituent une importante masse salariale qui nécessite de se pencher sérieusement sur la question, même si l'Etat a imposé la verticalité de la décision.

M. LE PRESIDENT – L'échéance a été fixée au 1 er janvier 2023. Nous n'avons pas fait de cette question un sujet politicien et n'avons jamais voulu le poser ouvertement sur la table parce que, mathématiquement, il peut être résolu. Mais nous nous soucions surtout de l'efficience de l'action publique. A quoi bon accorder des tranches de pause supplémentaires d'un quart d'heure? En outre, l'addition de toutes ces heures équivaut à 45 postes, mais lesquels supprimer? L'exercice n'est pas aussi facile qu'il y paraît. Le sujet qui doit être abordé avec les organisations professionnelles tient donc de la responsabilité. Tout en nous conformant à la réglementation, il nous faut réfléchir à une optimisation. J'ai été contraint de décaler d'un mois une première réunion en tête à tête avec les organisations syndicales visant à recueillir leur opinion. Pour être parfaitement honnête, la majorité n'a pas de religion établie en la matière. Nous devons nous conformer à la loi, mais nous n'avons pas déterminé de quelle façon.

Une autre question encore plus cruciale se pose : la feuille de route numérique et la transformation numérique de la collectivité. Un citoyen souhaitant effectuer une déclaration en plein milieu de la nuit doit pouvoir la faire, et s'il n'en a pas les moyens techniques, il doit pouvoir trouver un point de chute. Autre exemple : le seul acte non dématérialisé des médecins est le dossier APA, ce qui ne peut perdurer. La feuille de route numérique ne doit pas être étudiée en termes de réduction de personnel, mais en termes d'efficience. Nous devons pouvoir répondre aux enjeux de la numérisation, tout en restant présents sur le terrain, et notamment dans les Maisons du Département des anciens chefs-lieux de cantons. Il faut créer des postes avancés proposant un bouquet de services, équivalent à celui de France Services, mais sans sa verticalité. L'Etat se montre exceptionnel sur ce point : il assujettit la labellisation à la mise en place de 2 agents permanents, tout en supprimant des postes de facteurs et de guichetiers. Mieux vaut disposer de 2 Maisons du Département offrant un bouquet de services et des remplaçants, qu'1 seule Maison avec 2 agents.

Nous devons donc mener une réflexion sur notre feuille de route avec les organisations syndicales. Je vous tiendrai informés des décisions qui en ressortiront. Il ne s'agissait pas d'une priorité, mais nous nous conformerons à la loi et notre approche sera plutôt globale. Mon agenda a été chamboulé, mais la rencontre se tiendra prochainement. J'effectuerai un point régulier avec le chef de groupe. Par ailleurs, je veillerai à ce que les élus ne soient pas instrumentalisés, y compris ceux de la majorité. Nous espérons que les organisations syndicales se montreront responsables et seront capables de nous faire des propositions. Nous pouvons ne pas être d'accord, mais nous devons tous disposer du même niveau d'information pour éviter toute instrumentalisation.

RAPPORT N° 201 ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DANS LE SECTEUR SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

Mme MAURIN — Merci, Président. Dans le cadre du Ségur de la santé et des accords qui en ont découlé, de nombreux professionnels sociaux et médico-sociaux ont été oubliés par les revalorisations salariales partielles et catégorielles décidées au plan national par le Gouvernement.

Pour répondre aux attentes légitimes de ces oubliés du Ségur, nous proposons aujourd'hui de formaliser l'engagement du Département de la Corrèze en faveur des établissements et services médico-sociaux des secteurs du handicap et de l'enfance.

Cet engagement volontariste de notre collectivité va se traduire par une feuille de route complète pour traiter de l'attractivité des métiers du médico-social dans son ensemble. La feuille de route proposée et la méthode présentée sont en cohérence avec la stratégie que nous avons définie avec l'ensemble des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), à l'automne dernier, pour traiter de la revalorisation des aides à domicile. Sur ce sujet, l'engagement voté en novembre est aujourd'hui réalisé. Tous les SAAD ont bénéficié du soutien financier conforme au montant des revalorisations. Les tableaux de vérification de l'application de la mesure ont été retournés à la CNSA. La co-construction d'un dispositif tarifaire, articulé avec la revalorisation de tous les tarifs APA et PCH, a été élaborée. Il permet de pérenniser le modèle économique des SAAD corréziens sans reste à charge supplémentaire pour les bénéficiaires et engendre même, pour la majorité d'entre eux, une baisse du coût.

Aujourd'hui, face aux iniquités de traitement générées par le Ségur et aux besoins croissants de personnels dans les établissements et services médico-sociaux, nous proposons une feuille de route pour répondre point par point aux 3 problématiques actuelles de nos établissements et services des secteurs du handicap et de l'enfance : l'attractivité des métiers du médico-social, la revalorisation salariale des professionnels et la pérennisation de ces revalorisations dans le cadre de notre modèle social corrézien.

Pour ce faire, nous proposons de mettre en place un accord de méthode avec l'ensemble des responsables des structures concernées, en y associant les organisations syndicales représentatives.

Concernant l'attractivité des métiers et face aux besoins de recrutement, nous avons décidé d'étendre le dispositif AMAC à l'ensemble du secteur handicap et enfance, avec une enveloppe de plus de 300 000 €. En contrepartie, chaque structure devra s'engager dans le dispositif, y positionner ses besoins et assurer l'immersion et le tutorat de tous les candidats potentiels que nous détecterons.

S'agissant des revalorisations salariales et afin de répondre rapidement aux attentes des professionnels, nous vous proposons d'élaborer une approche globale de revalorisation, métier par métier, en lien avec les responsables d'établissements et les organisations syndicales sur la base de référence du taux pivot de 183 €, augmenté de 60 % de charges. Pour le secteur du handicap plus particulièrement, la concertation et la proposition de revalorisation vous seront présentées lors de la Commission Permanente du 6 mai prochain, avec une rétroactivité à compter de janvier 2022. Ce calendrier permettra le versement de la rétroactivité sur le salaire de mai 2022, avec une enveloppe financière de 2,25 M€ fléchés pour le budget 2022. Pour le secteur de l'enfance, eu égard à sa spécificité, il est nécessaire d'établir au préalable un diagnostic précis, métier par métier. Parallèlement, ce temps de concertation permettra également d'élaborer une nouvelle approche de l'intervention auprès des enfants et de leur famille, avec des réponses innovantes aux problématiques du quotidien. Bien entendu, la revalorisation et le soutien au recrutement pour le secteur de l'enfance seront traités à l'identique du secteur handicap, avec un objectif de finalisation fixé à juillet 2022 et une rétroactivité à compter du mois de janvier.

Enfin, concernant la pérennisation de ces mesures de revalorisation au long terme dans le cadre de notre modèle social corrézien, un nouveau schéma de financement des structures sera élaboré afin de dégager les marges financières nécessaires à ces revalorisations. Nous allons ainsi mener un travail d'analyse et de convergence financière avec l'ensemble des établissements, qui sera inscrit comme priorité d'actions au sein des Schémas de l'Autonomie et de l'Enfance, pour les 5 années à venir.

C'est donc une feuille de route complète et essentielle que nous vous proposons aujourd'hui pour répondre aux attentes d'un secteur en grande difficulté, notamment après avoir été fortement mobilisé durant ces 2 années de pandémie.

Mme TROYA — Le rapport prévoit une revalorisation moyenne de 183 € et 60 % de charges, et indique que cette revalorisation reste à déterminer. Les salariés du secteur social et médico-social sont dans l'attente d'engagements plus concrets et à hauteur de 183 € au minimum. Cette attente est légitime par rapport à l'article 43 de la loi de financement de la Sécurité Sociale qui prévoit l'extension des revalorisations du Ségur aux personnels des établissements sociaux et médico-sociaux. Nous savons que, si cette revalorisation n'est pas à la hauteur des attentes des salariés, ils continueront de privilégier les établissements qui pratiquent le Ségur au détriment de ceux qui ne le pratiquent pas, tout en y exerçant le même métier. La revalorisation de 183 € est importante lorsque l'on touche un petit salaire.

M. LE PRESIDENT — Les choses sont parfaitement claires. Toutes les personnes concernées par l'article 43 bénéficieront de 183 €, grevés des charges sociales (ce qui est tout de même énorme pour le Département). Cette somme représentera pratiquement un 13ème mois pour certaines d'entre elles, ce qui est effectivement non négligeable. Cette revalorisation est très importante et constitue un juste retour. Dans ce rapport, nous prenons le contrepied du Gouvernement qui exclut des travailleurs. Tous les personnels, qu'ils travaillent en logistique, en cuisine, dans les services administratifs, bénéficieront de 183 €, alors qu'ils avaient été oubliés par l'article 43 et par le Ségur. En clair, nous prenons les effectifs complets, les multiplions par 183 et ouvrons l'enveloppe correspondante.

Par ailleurs, nous ne voulons pas prendre de décisions unilatérales, comme l'a fait l'Etat. Toutes les personnes concernées par l'article 43 toucheront le montant minimum de 183 €. Puis, nous nous mettrons d'accord avec tous les établissements du secteur et les organisations professionnelles de la Corrèze, pour déterminer si certains métiers mériteraient une revalorisation supérieure et augmenter l'enveloppe en conséquence. Il arrive que certains métiers soient mieux payés que d'autres. Par exemple, dans la fonction publique territoriale, la filière administrative est moins bien rémunérée que la filière technique. Il serait donc bienvenu, à travail égal, de rééquilibrer les salaires, en accentuant certaines revalorisations plus que d'autres. L'attractivité des métiers jouera également un rôle important : il faudra revaloriser davantage les métiers sous tension afin de les rendre plus attractifs. C'est cette discussion socioprofessionnelle que nous devons mener à la fois avec les établissements et les organisations syndicales jusqu'à fin mars.

A l'issue de la concertation, si nous n'avons pu trouver d'accord, le Département assumera ses responsabilités, soit en appliquant simplement la revalorisation de 183 €, soit en effectuant des propositions annexes. C'est la Commission Permanente du 6 mai qui arrêtera la décision définitive et enclenchera la rétroactivité de la revalorisation, qui s'appliquera au plus tard sur le salaire de juillet. Ce dernier pourra donc être grevé de 6 mois de rattrapage.

Je reconnais que le dispositif s'en trouve quelque peu complexifié, mais nous essayons de tenir compte de nombreux éléments. Je garde en tête le "cousu main" réalisé sur l'APA à domicile. Ce sont les organisations des aides à domicile qui ont fait valoir qu'il serait dommage que tout le monde paie le même montant, estimant que ce dernier devait être fonction des revenus. La concertation qui en a découlé était importante, car les aides à domicile se sont senties reconnues et ont été satisfaites de travailler au service d'un système plus juste. Les syndicats ont même contribué à recadrer certaines aides, qu'ils jugeaient trop élevées. L'échange et la proximité sont toujours positifs, car ils permettent d'apprendre toujours davantage.

Avec le système proposé dans le rapport, un éducateur spécialisé qui ne serait pas concerné par l'article 43 bénéficiera quand même d'une revalorisation de 183 € et, s'il s'avère qu'il joue un rôle central dans le dispositif, elle pourrait même être supérieure. Mais si les organisations syndicales et les établissements ne parviennent pas à se mettre d'accord ou considèrent que la revalorisation minimum est suffisante, alors le Département l'appliquera de façon systématique et uniforme. Nous n'avons aucun préjugé en la matière.

Nous ouvrons l'enveloppe, dès à présent, pour que la reconnaissance soit immédiate et enraye le jeu des chaises musicales entre les établissements. Nous ne pourrons de toute façon verser aucune revalorisation tant que nous n'aurons pas voté le budget.

Mme BOUCHETEIL — Je ne reviendrai pas sur les Ségur de la santé 1 et 2 et les accords qui en ont découlé, qui ont certes permis de revaloriser et de renforcer le secteur médico-social (et cela était nécessaire), mais qui ont été mal préparés puisqu'ils ont fait des oubliés, notamment dans les domaines du handicap et de l'enfance. Ils ont donc, de fait, accru les disparités entre professionnels exerçant les mêmes missions, parfois dans les mêmes structures, faisant ainsi porter le poids financier et, aujourd'hui, les responsabilités aux départements.

Je souhaite effectuer une remarque concernant la loi de finances de la Sécurité Sociale et le financement de prestations d'aide et d'accompagnement par l'instauration au 1 er janvier 2022 d'un tarif plancher national de 22 €, montant fixé par arrêté ministériel. Dans le rapport présenté aujourd'hui, vous dites que le Département de la Corrèze prend ses responsabilités en proposant une feuille de route pour l'attractivité et la revalorisation, mais la loi vous y contraint. Ce n'est pas un choix politique, mais bien une obligation décidée par l'Etat. La Loi de Finances de la Sécurité Sociale vient ainsi contraindre la politique départementale corrézienne, après une baisse drastique de l'APA à domicile de 7,8 M€. L'objectif est de ne pas augmenter le reste à charge des bénéficiaires, l'essentiel est bien qu'il en soit ainsi sur le terrain.

Je veux vous alerter sur la réforme des aides à domicile. Les départements ont reçu une notice le 1er février, présentant les modalités de mise en œuvre de la réforme sur les territoires. Un point m'inquiète beaucoup : l'obligation de fusion des SSIAD (Services de Soins Infirmiers A Domicile) avec les SAAD (Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile). Si les 19 SSIAD de Corrèze refusent la fusion ou ne créent pas de services autonomie, le Département les verra disparaître, alors qu'ils répondent à des besoins et possèdent des listes d'attente. Je sais que les Assises de l'Autonomie ne pourront pas se tenir à la date prévue, mais il y a urgence à discuter de ce sujet.

J'aimerais connaître la position du Département vis-à-vis des SSIAD : est-il favorable aux fusions ou à la création de services d'aides à domicile qui nécessiteront désormais son aval ? La question ne doit pas être tranchée demain, mais maintenant, car les besoins sont actuels et réels, tant au niveau des personnels que des bénéficiaires. Je suis tout à fait disposée à travailler avec vous sur le sujet, sans attendre la fin d'année ou le second semestre, d'autant que le Schéma de l'Autonomie s'en trouve lui aussi remis en cause.

Je vous avoue avoir du mal à comprendre cette loi. Nous œuvrons en faveur du maintien à domicile des personnes âgées, chaque fois que possible. Des Ségur sont lancés à tout va et, subitement, de nouvelles dispositions viennent tout casser. J'ai du mal à comprendre cette politique qui sabre ce qui fonctionne et remet sans cesse en question l'existant. La Corrèze a besoin des SSIAD, il est question ici de soin médical. Quelle est la position du Département sur la question ?

M. LE PRESIDENT — Tu ne fais que conforter les éléments factuels présentés dans mes propos liminaires. Nous sommes pris dans l'étau, sans possibilité de concertation.

Je profite de l'occasion pour formuler une demande générale : la clarification des compétences, déjà réclamée dans la loi 3DS. Le Département doit être reconnu comme seul gestionnaire des établissements sociaux et médico-sociaux, car les co-tutelles et autres partages de responsabilités se soldent toujours par une prise de décision de l'Etat, même lorsqu'il ne prend pas en charge l'intégralité des coûts. Si une aide-soignante supplémentaire doit être recrutée dans un établissement et que l'Etat finance l'embauche à hauteur de 70 %, le Département est obligé de suivre à hauteur

de 30 %, que le soin soit prioritaire ou non. Les crédits du soin devraient être transférés aux départements, qui devraient pouvoir mener leur propre gestion, sous le contrôle de l'État. Le système gagnerait grandement en lisibilité.

Concernant le tarif de 22 €, il est effectivement imposé par l'Etat, mais je réaffirme que nous partagions la même volonté politique. Preuve en est les discussions menées avec les SAAD, auxquelles j'ai participé tous les six mois, voire chaque mois lors de la réforme de l'autonomie, et au cours desquelles j'ai refusé de faire de ce sujet un enjeu électoraliste. Nous avons averti que nous ne ferions aucune annonce avant les élections, tout en admettant que le tarif devait être revu. Nous aurions donc, de toute façon, réalisé la revalorisation finalement imposée par le Gouvernement. Je vous remercie d'ailleurs de ne pas avoir instrumentalisé le sujet durant la campagne électorale. Notre modèle corrézien en matière de maintien à domicile et d'établissement a du sens. Nous nous sommes tous montrés responsables.

La priorité accordée sur le mandat précédent concernait l'attractivité : comment réussir à recruter, pour maintenir les services d'aide et de maintien à domicile ? Nous en étions arrivés à un point où nous disposions de plus de plans APA que d'effectifs pour réaliser le travail. La seconde priorité tenait à la revalorisation salariale : c'est chose faite. La troisième portait sur la revalorisation des tarifs pour le maintien des SAAD : c'est chose faite.

Quant aux exclus du Ségur, il est vrai que la loi nous contraint à nous en occuper. Mais, là encore, nous avions amorcé une réflexion sur la revalorisation des métiers sans attendre l'injonction gouvernementale et selon un rythme qui nous est propre. Par ailleurs, nous allons beaucoup plus loin que ce qui nous est imposé, puisque nous ne nous en tiendrons pas aux oubliés du Ségur : nous engloberons aussi les « oubliés des oubliés ». La décision prise par le Département consiste donc dans une méthode et des moyens qui concerneront l'ensemble des personnels.

S'agissant des SSIAD, la compétence est étatique, car il est question de soins infirmiers délivrés à domicile. De mon point de vue, l'idée de rapprocher SAAD et SSIAD est plutôt intelligente, car il arrive un moment où l'on ne sait plus où le soin commence et où il s'arrête. Beaucoup de services d'aide à domicile effectuent des toilettes, alors que cela est formellement proscrit. De la même façon, un service d'aide à domicile n'est pas censé cuisiner pour les bénéficiaires. De ce fait, décloisonner SAAD et SSIAD n'est pas forcément un mal, car beaucoup de départements paient des soins à la place de l'Etat. En revanche, la méthode utilisée est toujours la même : l'injonction. Pour conserver les SSIAD, il faudra créer des SAAD.

En Corrèze, le modèle de service d'aide à domicile repose sur la libéralisation des tarifs et notre capacité à réquisitionner des services pour ne pas que le jeu de la concurrence entraîne le délaissement de certains territoires. C'est une « façon libérale de les encadrer ». Grâce à notre modèle et aux décisions que nous prenons, aucun bénéficiaire ne verra son reste à charge augmenter. Même les bénéficiaires du minimum vieillesse pourront choisir entre 2 SAAD qui n'exigeront pas plus d'1 € de participation. Seule la Corrèze propose pareil modèle. Dans le cadre du travail mené avec les SAAD, nous avons pris l'engagement de ne pas en créer de nouveaux. En conséquence, dans le cadre des Assises de l'Autonomie, nous devrons réfléchir au moyen réglementaire de maintenir les SSIAD, en établissant des ententes avec les SAAD. Nous souhaitons réunir tous les acteurs concernés autour de la table afin d'en débattre. C'est une raison supplémentaire qui appelle à repousser les Assises de l'Autonomie.

Enfin, le choix qui a été effectué en faveur du service public, notamment au travers des EHPAD, m'a amené à m'échauffer vis-à-vis d'Olivier VÉRAN et du Directeur Général de l'ARS (Agence Régionale de Santé). En Corrèze, seulement 150 places sur 3 200 appartiennent à des établissements privés qui ont, d'ailleurs, été contrôlés l'an dernier et ont attesté de leur professionnalisme et de leur qualité. L'affaire ORPEA (porteuse d'une grande hypocrisie) ne doit pas inciter à des généralités. Maltraitance et bientraitance sont présentes partout, dans le secteur public comme privé. Cela dit, le modèle public corrézien, qui s'est endetté à hauteur de 90 M€ pour les EHPAD, a contribué à l'aménagement du territoire. Sans modèle public, nous ne disposerions pas d'un établissement par canton, qui constitue souvent un employeur de premier ordre. Bien que l'affaire ORPEA soit grave, la réaction gouvernementale consistant à contrôler tous les établissements est excessive. J'ai adressé un courrier au Directeur Général de l'ARS l'informant qu'il était hors de question de répondre à cette injonction et l'invitant à soutenir les personnels et directions des établissements, qui sont au bord de l'épuisement.

Je tiens à mener des discussions avec les organisations syndicales car, au cours du mandat précédent, jamais elles ne se sont montrées sournoises ou excessives dans leurs revendications. Ce n'est pas l'ARS qui a mis au jour des situations compliquées dans certains EHPAD corréziens. C'est toujours le Département qui a diligenté inspections ou missions d'appui, en collaboration avec les organisations syndicales, qui nous ont toujours éclairés avec justesse. Je leur rends hommage, car elles auraient pu multiplier les doléances et ne l'ont pas fait. Elles ont dénoncé les situations problématiques. Ces dernières ne doivent pas être traitées à grands coups de contrôles, mais de missions d'appui. Le débat engendré par l'affaire ORPEA m'a meurtri, car les personnels des EHPAD sont en souffrance et ont besoin d'aide. Leur accorder notre soutien permet de redresser la barre. La vision de l'Etat, uniquement punitive et affirmant que le secteur travaille mal, n'est pas acceptable.

Je m'excuse d'avoir été long, mais je voulais le dire publiquement : notre modèle n'est pas basé sur le contrôle, mais sur le soutien à la qualité, par le biais d'appuis humains, de moyens financiers, etc. Le comble est que l'Etat nous demande de diligenter des contrôles, tout en réduisant les budgets consacrés au soin. Un établissement qui n'a pas pu recruter de personnel, parce que le Ségur a créé des différences avec d'autres structures et engendré des distorsions de rémunérations, se retrouve avec un budget partiellement utilisé, contraignant le Département à intervenir. L'Etat cherche à faire des économies qui laminent le recrutement. Je me suis donc permis de rappeler à Monsieur VÉRAN et au Directeur Général de l'ARS que le modèle corrézien est vertueux, et je suis certain de pouvoir tous vous associer à un remerciement collectif et immense aux directeurs et personnels qui ont tenu la barre durant une période extrêmement compliquée. Je pense qu'ils ont davantage besoin de félicitations que de contrôles.

Mme VALLÉE — Je veux juste insister sur l'importance des Assises de l'Autonomie. Les Instances de Coordination de l'Autonomie les attendent avec impatience. En fin d'année, le Département a alloué, à certaines d'entre elles, une dotation financière pour pallier l'augmentation de salaire résultant de l'avenant de la branche d'aide à domicile. Les difficultés que les instances ont dû affronter en 2021 seront les mêmes en 2022. Il n'est pas concevable que la revalorisation ne soit pas appliquée à tout le monde et de façon intégrale. Certaines instances envisagent, par exemple, de faire l'économie de la prise en compte de l'ancienneté dans la revalorisation salariale, parce qu'elles ne peuvent pas l'assumer financièrement. Le risque de recours aux prud'hommes est grand. Il est donc urgent de tenir les Assises de l'Autonomie, afin d'apporter de la visibilité aux instances.

M. LE PRESIDENT — Elles se tiendront, au rythme adéquat. La question des SSIAD sera encore plus prégnante que celle des instances. Ces dernières ne peuvent pas demander au Département de jouer les pompiers, en injectant 1,5 M€, montant supérieur à la masse salariale, tout en adoptant une gestion discutable. Certains salariés sont payés 2 fois plus que d'autres. Il est temps de faire montre d'un peu de responsabilité. S'il faut réinternaliser les instances pour contrebalancer des difficultés financières, alors créons une association permettant de mutualiser des actions collectives et locales, et de confier la mission de coordination à des professionnels, dont dispose le Département. Si les instances veulent conserver leur personnel et leur latitude, alors elles doivent appliquer les règles. C'est là mon arbitrage avant les Assises. Si vous avez mieux à proposer, je reste ouvert.

Je propose de voter pour prendre acte du rapport.

La délibération n° 201 relative à l'attractivité des métiers dans le secteur social et médico-social est adoptée à l'unanimité.

Je propose d'applaudir les personnels concernés.

(...Applaudissements de l'Assemblée...)

RAPPORT N° 301 ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET AGRICULTURE — LUTTE CONTRE LES DÉSERTS VÉTÉRINAIRES : PLAN « CORRÈZE SANTÉ ANIMALE »

Mme ROME — Avec 4 000 exploitations agricoles, dont plus de 90 % en activité d'élevage, l'activité vétérinaire est un enjeu majeur pour la pérennité de notre agriculture corrézienne. Au-delà de l'attractivité agricole, la présence vétérinaire est aussi un enjeu essentiel de la sécurité sanitaire au sens large, car santé animale et santé humaine sont étroitement liées. Dans les prochaines années, le nombre de vétérinaires va fortement diminuer en Corrèze avec de nombreux départs en retraite en prévision. Au dernier recensement, notre Département comptait 96 vétérinaires en activité, 11 âgés de plus de 60 ans et 43 âgés de plus de 50 ans.

De plus, les jeunes vétérinaires s'orientent de moins en moins vers les activités de soins des animaux d'élevage en milieu rural et privilégient l'installation en milieu urbain, pour pratiquer une activité vétérinaire dite canine, principalement orientée vers les soins aux animaux de compagnie, souvent moins exigeante et plus rémunératrice.

En réponse, nous nous sommes donc fortement mobilisés depuis plus d'1 an, en étant le premier Département à travailler en partenariat avec la profession, et à saisir le Sénat et le Ministère de l'Agriculture sur cette problématique. Suite aux dernières évolutions législatives et réglementaires et conformément à notre engagement de mandature, nous proposons de lancer un plan de lutte contre les déserts vétérinaires, intitulé « Corrèze Santé Animale ».

Notre premier objectif est d'inciter les vétérinaires, et notamment les jeunes, à s'installer durablement en Corrèze. Pour ce faire, nous mettrons en place différentes actions, aussi bien auprès des étudiants que des professionnels en activité. Tout d'abord, des mesures d'accompagnement financier seront créées pour les étudiants vétérinaires, afin de favoriser les stages et leur installation en Corrèze. Cela se traduira par une aide de 300 € par mois pour couvrir les indemnités de logement des étudiants en stage en Corrèze, et d'une indemnisation de 300 € pour leurs déplacements. Nous créerons également une bourse départementale de 800 € par mois pour les étudiants s'engageant à s'installer en Corrèze pendant 5 ans, bourse qui leur sera versée au cours de la dernière année de leur cursus de formation. En parallèle, nous proposons de favoriser l'installation en Corrèze, à travers une aide à l'installation de 20000 € pour tout vétérinaire s'engageant à s'installer au moins 5 ans, et une aide pour soutenir les implantations de maisons de santé vétérinaires à hauteur de 20 % du coût du projet avec un plafond de 100 000 € par site.

Le second objectif de « Corrèze Santé Animale » est d'améliorer le dispositif actuel de continuité des soins sur notre territoire, notamment en dehors des heures d'ouverture des cabinets vétérinaires. Pour cela, nous proposons la création du Service d'Aide Vétérinaire d'Urgence : le SAVU 19. Ce dispositif, qui n'existe nulle part ailleurs en France, se traduira par la mise en place d'un numéro unique d'appel pour les urgences vétérinaires, la nuit et le week-end, permettant d'assurer la continuité des soins, mais aussi de proposer aux vétérinaires un système de garde moins contraignant, délestant les professionnels de la surcharge téléphonique, grâce à un service capable de réceptionner les appels, d'offrir des conseils et de traiter les urgences. Largement plébiscité par les professionnels, ce service sera proposé gratuitement jusqu'à fin 2023, et une convention sera conclue avec chaque vétérinaire ou clinique qui en bénéficiera. Dans le cadre de ce plan, le Département présentera sa candidature à l'appel à manifestation d'intérêt porté par le Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires et du Ministère de l'Agriculture, pour être retenu parmi les 6 territoires pilotes dans la lutte contre la désertification vétérinaire.

Élaboré et construit collectivement, le plan « Corrèze Santé Animale » et sa réussite reposent sur la mobilisation de toute la profession vétérinaire. Ainsi, les représentants du Conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaires, du Syndicat Départemental des Vétérinaires Libéraux et du Groupement Technique Vétérinaire (GTV), s'engageront aux côtés du Département pour mobiliser les vétérinaires en activité, notamment sur la participation au SAVU. Les professionnels

mèneront également des actions auprès des étudiants dans les écoles vétérinaires afin de faciliter les recrutements de stagiaires en appui avec les aides départementales.

Avec ce plan, nous traduisons un engagement fort de notre projet de mandature en faveur de notre ruralité, dans un dispositif global de sécurité sanitaire. Nous mobiliserons ainsi près de 500 000 € en fonctionnement et 720 000 € en investissement, pour la réalisation du plan « Corrèze Santé Animale » sur 5 ans.

M. LABBAT — Je salue ce plan et vais réitérer les remarques que j'avais déjà formulées en Commission. Ne connaissant pas la répartition géographique des vétérinaires sur le Département, je me demande si la règle nationale, qui part sans doute d'un bon sentiment, ne pourrait pas finalement contribuer à nous fragiliser. Il ne faudrait pas que ces mesures renforcent des territoires qui ne se trouvent pas en situation de fragilité, tout en aggravant la vulnérabilité de ceux qui sont déjà à la peine. Même si le projet porte une couleur collaborative, il n'est pas rare de voir certaines zones de territoire être plus attractives que d'autres. Je propose de porter un regard particulier sur les zones fragiles ou de leur attribuer une surcote.

Par ailleurs, dans le cadre du financement de la fibre, vous avez mis en avant la présence et l'osmose de nombreux partenaires. Pourquoi un partenariat n'est-il pas développé avec la Région pour le plan « Corrèze Santé Animale », d'autant que vous êtes Conseiller Régional et que vous avez brigué ce poste afin de « servir votre Département » ? Vous avez également souligné, pour contrer très justement notre esprit contradictoire sur la communication autour de la fibre, qu'un « bon maire bénéficie de nombreuses subventions ». Je m'étonne donc que nous ne cherchions pas à obtenir un financement régional pour ce projet.

M. LE PRESIDENT — La question de la différenciation des zones a été abordée avec le Syndicat des Vétérinaires, l'Ordre des Vétérinaires, le GTV et l'ensemble des partenaires. Il s'agit d'une fausse bonne idée car, comme en médecine, les professionnels s'installent rarement tout seuls. Par exemple, autour de Tulle, si certains vétérinaires pratiquent une activité rurale, c'est parce que leur cabinet est installé en ville et exerce une activité canine. Les professionnels ont insisté sur le fait qu'une installation en solitaire en milieu rural sera contreproductive. En revanche, adjoindre à leur clinique une activité rurale leur permettra de bénéficier d'aides à l'installation. Il faut souligner que la Loi DDADUE (portant Diverses Dispositions d'Adaptation au Droit de l'Union Européenne) autorise les collectivités à aider uniquement les activités concernant les animaux de rente. La notion de ruralité est essentielle.

Par ailleurs, les étudiants entamant souvent leur carrière par le salariat, nous avons essayé de trouver des solutions non contraignantes et favorables à l'expansion de la profession. Il serait dommage de refuser des aides à un vétérinaire ayant une clinique en zone urbaine (qui constitue un plateau technique non négligeable), mais favorable à un développement de son activité en zone rurale. De la même façon, il serait dommage de ne pas aider un étudiant intégrant un cabinet urbain, mais souhaitant intervenir en zone rurale.

Concernant le partenariat avec la Région, cette dernière préfère se concentrer sur l'école vétérinaire et la partie formation. Cependant, nous présenterons de nouveau le plan aux services régionaux prochainement pour explorer des pistes de soutien au dispositif. Nous procédons comme avec l'AMAC : nous lançons le dispositif, puis la Région réfléchit à la façon dont elle pourrait s'y associer. Nous restons également très ouverts aux propositions de soutien qui pourraient émaner des collectivités infra. Enfin, je dois revoir le Ministre DENORMANDIE au Salon de l'Agriculture, pour aborder la question de la participation de l'Etat en termes de solidarité. La politique du « ni, ni » revient à ne rien faire et à simplement autoriser les autres à endosser des coûts. La décision prise par le Ministre peut se résumer ainsi : « Faites ». Il se défend en rappelant qu'un appel à projets sera lancé en faveur des territoires fragiles et que cela leur permettra de décrocher 200 000 €.

Nous avons abordé la question des déserts vétérinaires lors de l'Assemblée des Départements de France. Nous signerons d'ailleurs avec eux lors du Salon de l'Agriculture. Ils sont déjà une dizaine à avoir recopié le plan. Je pense que ce dernier devrait faire de nombreuses émules, car beaucoup de zones rurales sont concernées par la problématique. En outre, le SAMU (Service d'Aide Médicale Urgente) vétérinaire (ou SAVU 19) ne servira pas seulement aux habitants des zones rurales, mais à tous les citoyens qui ont un animal de compagnie. Le dispositif

permettra d'éviter aux vétérinaires d'être appelés de nuit pour des soins canins bénins, tout en proposant une réponse pour les urgences.

M. COMBES — On parle beaucoup des chiens, mais n'oublions pas les felis silvestris catus, ou chats domestiqués. Quant au Ministre DENORMANDIE, peut-être ne sera-t-il plus Ministre, mais Directeur de campagne électorale.

Mme MEUNIER — Etant femme de vétérinaire depuis 34 ans, je connais bien le sujet. A Brive, il existe déjà un service de garde, mis en place il y a quelques années, qui permet d'éviter la garde 1 soir sur 2 et 1 week-end sur 2, et qui fonctionne très bien. Aujourd'hui, le secteur canin fait preuve d'une véritable organisation pour proposer un service de garde gratuit : les clients qui appellent ne paient que la consultation de nuit. Les consultations peuvent être effectuées 7 jours sur 7 et 24 h sur 24. Cette organisation est parfois plus performante qu'en médecine humaine. Tout client qui appelle trouve un vétérinaire au bout de la ligne. Il faut souligner que les chiens accidentés sur la voie publique ne sont pris en charge que par certains vétérinaires, qui ont une exclusivité sur la question.

Dans le monde des vétérinaires, la désertification se pose essentiellement en zone rurale. Le secteur canin dispose de la quantité de professionnels nécessaire, d'autant que de grosses structures ont tendance à fleurir sur les territoires en rachetant 1 à 5 cliniques vétérinaires. Les vétérinaires y sont alors salariés. La présence des vétérinaires en milieu rural s'est dégradée, parce que leurs déplacements ont un coût auquel les agriculteurs ont progressivement dû renoncer. Ces derniers ont choisi de soigner leurs animaux seuls ou avec des produits pharmaceutiques, et de ne plus se tourner vers un professionnel qu'en dernier recours. Relancer l'activité rurale des vétérinaires est une très bonne chose, car nous manquons d'effectifs, mais toutes les parties prenantes devront jouer le jeu et recourir aux vétérinaires de façon régulière, non en dernier recours.

M. COMBES — Je reviens sur le départ éventuel de DENORMANDIE. Cela libèrerait le poste et tout le monde sait que c'est ton rêve. On est Ministre de l'Agriculture de qui on peut, pas forcément de qui on veut. Réfléchis-y.

M. LE PRESIDENT — Avec toutes les intentions qu'on me prête depuis des années, et puisque « on ne prête qu'aux riches », je devrais être très riche. Le problème est qu'elles ne se sont pas toutes réalisées. Mais je te suis reconnaissant de t'inquiéter de ma richesse.

Je propose de voter pour prendre acte du rapport.

La délibération n° 301 relative à l'attractivité du Territoire et Agriculture – Lutte contre les déserts vétérinaires : Plan « Corrèze Santé Animale» est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 401 PARTICIPATION CITOYENNE

M. LE PRESIDENT — Le rapport nous est présenté par Franck PEYRET, Vice-Président, et Christian BOUZON, Président de la Commission.

M. PEYRET — Depuis plusieurs années, nous assistons à un affaiblissement de l'engagement citoyen en France, avec une abstention qui s'accroît lors des rendez-vous électoraux, au plan national comme au plan local. Face à cet enjeu démocratique, le développement de la participation citoyenne au plan local apparaît comme une option pour donner la parole aux citoyens et les inciter à s'engager dans la vie de leur territoire. De plus, en associant les citoyens en amont des projets dans la politique publique, ceux-ci sont souvent mieux compris et mieux construits, car issus de l'intelligence collective. La relance de l'engagement citoyen est donc un sujet prégnant, dont nous devons nous saisir collectivement pour réconcilier les citoyens avec la chose publique, leur donner envie de s'investir dans des projets et des actions au bénéfice de leur territoire, correspondant bien évidemment à leurs besoins et à ceux du collectif.

Ces dernières années, nous avons développé des modes de participation citoyenne à travers notamment 2 opérations : «Coup de Pouce Corrèze » et le Budget Participatif du Département. Dans son lancement, «Coup de Pouce Corrèze », qui accompagne les porteurs de projets sur le financement participatif, mobilise tous les ans plus de 3 500 contributeurs, ce qui a permis de lever plus de 5 M€ en 5 ans, en faveur de près de 4 000 projets. Le Budget Participatif a permis, quant à lui, l'expression des Corréziens et les investissements de la collectivité à toute connaissance des marges de manœuvre financière pour mener de nouveaux projets. A travers ce dispositif, l'occasion était offerte à chacun de donner son avis et partager ses idées et suggestions.

Cette démarche d'incitation à la participation citoyenne mérite aujourd'hui de se structurer davantage et de s'amplifier. Ainsi, pour cette nouvelle mandature, nous avons fait le choix d'une nouvelle vice-présidence consacrée à ce sujet, que vous avez bien voulu me confier, et une Commission de la Participation Citoyenne, co-présidée par Christian BOUZON, a été mise en place dans l'objectif de travailler collectivement. Dans le cadre de cette Commission, le travail a été engagé pour renforcer la participation citoyenne, avec une attention particulière pour les jeunes, à travers un premier plan d'actions qui va vous être présenté par Christian BOUZON.

M. BOUZON — Dès la mise en place de notre Commission, nous avons souhaité donner la priorité à la jeunesse, porteuse d'avenir pour notre Département. Notre Commission va donc proposer les actions suivantes : la réalisation d'une enquête pour identifier et affiner les besoins des jeunes Corréziens ; la mise en place d'une Journée de la citoyenneté départementale dans les collèges avec la rencontre des Conseillers Départementaux et des temps d'échanges ; le lancement d'un appel à projets pour « Bien vivre au collège » et améliorer l'environnement et le cadre de vie ; des visites de l'Hôtel du Département "Marbot", pour le public des collégiens, mais également pour les membres des conseils municipaux des jeunes, avec une présentation du Département, son fonctionnement et son action.

Nous proposons également la création d'une Assemblée citoyenne pour associer des Corréziens aux sujets d'intérêt départemental. Elle sera composée de 38 volontaires, tirés au sort, et représentant la parité et la pluralité de la population et des territoires. Cette Assemblée citoyenne sera constituée pour une période de 2 années et aura un rôle consultatif auprès de notre Assemblée départementale. Les travaux de l'Assemblée citoyenne seront consacrés à la découverte de la collectivité et de ses principaux projets : le budget départemental, les actions de solidarité, l'aménagement du territoire corrézien, et bien d'autres.

Dans ce cadre, la première thématique soumise à cette Assemblée sera celle de l'eau, un enjeu majeur pour l'avenir de la Corrèze et des Corréziens. Le département vient d'engager une large concertation pour l'élaboration d'un Plan Départemental de Gestion de l'Eau, et nous proposons donc d'associer les citoyens à cette démarche, à travers l'Assemblée citoyenne, qui désignera d'ailleurs 2 membres pour intégrer le Comité de pilotage du Plan de Gestion de l'Eau. L'appel à candidatures sera ouvert jusqu'au 13 mars 2022. En parallèle, la Commission va poursuivre son travail de proposition dans l'objectif de soumettre prochainement un cadre d'actions pluriannuel qui sera enrichi au fil des mois.

Ces démarches sont le témoignage de notre volonté commune d'agir en faveur de la démocratie participative au service de la Corrèze et des Corréziens.

Mme MEUNIER — C'est une belle idée. Mais rappelez-vous de la convention citoyenne sur le climat, présentée comme une expérience démocratique inédite en France, et offrant la possibilité aux Français et aux Françaises de s'exprimer sur le climat, 150 personnes avaient été sélectionnées. Beaucoup de bruit et de communication avaient accompagné son lancement. J'espère que notre Département et la réflexion que nous mènerons avec nos concitoyens ne se solderont pas par un « pschitt », comme cela a été le cas avec la convention citoyenne. Parfois, les belles idées n'enfantent rien de concret. J'espère que nos élus ne se mobiliseront pas pour rien.

M. LE PRESIDENT — A nous de ne pas mettre de gaz.

Je propose de voter pour prendre acte du rapport.

La délibération n° 401 relative à la participation citoyenne est adoptée à l'unanimité.

Nous effectuerons un point presse à l'issue de cette réunion, avec Franck et Christian.

L'ordre du jour étant épuisé, je vous souhaite un bon appétit et une bonne santé à tous.

La séance est levée.

